



**PARIS21 Steering Committee Meeting  
14 June 2004**

***Salons de la Maison des Arts et Métiers  
9 bis avenue d'Iéna 75016 Paris***

The attached document is a draft version of a study commissioned by the PARIS21 Secretariat. It examines the statistical systems of the 11 Francophone and Lusophone countries of Western Africa and aims to:

1. draw up an assessment of the current and upcoming strategic statistical development planning initiatives in these countries
2. estimate the mastery of strategic management of the national statistical system (NSS) in each of these countries
3. identify the support that the PARIS21 Secretariat could provide to these countries in the area of strategic management and design of a National Strategy for the Development of Statistics (NSDS).

Similar reports are expected to be prepared for the other zones of PARIS21's regional programmes in order to better understand country needs for support in their efforts to design and implement their NSDSs.

Brief synthesis of assistance needs (point 3):

*Based on this study, it appears that nearly all of the eleven countries of Francophone and Lusophone Western Africa are committed, to varying degrees, to carry out a process for designing or implementing an NSDS, which will take the form of a document called a "Schéma directeur de la statistique" (SDS).*

*Needs for support expressed by the countries can be divided into two categories: advocacy for statistical development within the framework of a long- or medium-term strategy and technical assistance. Countries also expressed the need for technical documentation, information/experience exchange, and training.*



Le document joint est une version encore provisoire du rapport de l'étude commanditée par la Secrétariat de PARIS21 qui porte sur les systèmes statistiques des 11 pays francophones et lusophones d'Afrique de l'ouest et vise à :

1. dresser un état des lieux des initiatives en cours ou prévues dans ces pays, en matière de programmation stratégique du développement de la statistique,
2. apprécier globalement la maîtrise de la gestion stratégique du système statistique national (SSN) de chacun des pays couverts,
3. identifier les contributions que le Secrétariat de PARIS21 pourrait apporter aux souhaits des pays dans le domaine de la gestion stratégique et de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS).

Il est prévu de préparer des rapports similaires pour les autres zones des programmes régionaux afin de mieux apprécier les besoins des pays en matière de soutien à leurs initiatives d'élaboration et de mise en œuvre d'une SNDS.

Synthèse provisoire sur les besoins en assistance (point 3) :

*Au terme de cette étude, il apparaît que la quasi-totalité des onze pays de l'Afrique de l'Ouest francophone et lusophone sont engagés, à des degrés divers, dans un processus d'élaboration ou de mise en œuvre d'une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) matérialisée dans un document « Schéma directeur de la statistique » (SDS).*

*Les besoins en assistance exprimés par les pays peuvent être classés en deux catégories : plaidoyer pour le développement de la statistique dans le cadre d'une stratégie à long ou moyen terme et assistance technique. A ces besoins s'ajoutent la documentation technique, les échanges d'expérience et la formation.*



**PARIS21 Steering Committee Meeting  
14 June 2004**

***Salons de la Maison des Arts et Métiers  
9 bis avenue d'Iéna 75016 Paris***

**LA GESTION STRATEGIQUE DES SYSTEMES STATISTIQUES  
NATIONAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST**

***ETAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS POUR  
UNE INITIATIVE DE PARIS21 DANS LE DOMAINE***

Document provisoire

Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne sauraient engager ni le Secrétariat de PARIS21, ni l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ni aucune autre organisation.

**Lamine Diop, Consultant**

**Mai 2004**



## Résumé

La problématique de la gestion stratégique des systèmes statistiques nationaux (SSN) des pays en développement et en transition est au coeur des préoccupations de PARIS21. En effet, ce consortium créé en novembre 1989 vise à long terme à « instaurer une culture faisant de l'observation des faits la base de l'élaboration et du suivi des politiques et à mettre en place des systèmes statistiques bien gérés en utilisant les ressources disponibles de la façon la plus efficace possible ».

Dans le cadre de son programme de travail 2004-2006, PARIS21 s'est fixé comme objectif « de contribuer à ce qu'en 2006, tous les pays en développement aient adopté une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) visant, entre autre, à les rendre durablement capables de produire les informations statistiques nécessaires au calcul des indicateurs des Objectifs de développement du millénaire (OMD) ». C'est dans ce contexte qu'a été réalisée cette étude dont les termes de référence figurent en annexe.

Après avoir rappelé le contexte, les objectifs, les pays couverts et la méthodologie de l'étude, ce document dresse l'état des lieux de la gestion stratégique des systèmes statistiques nationaux et des besoins en assistance. Puis, à la lumière des besoins exprimés, le document formule, à l'attention du Secrétariat de PARIS21, des propositions et des recommandations pour les satisfaire au mieux dans le cadre d'un programme d'appui sous-régional. Le lecteur trouvera en annexe des fiches d'information détaillées pour chacun des pays concernés.

L'étude vise trois objectifs spécifiques :

- faire l'état des lieux des initiatives en cours ou prévues dans les pays d'Afrique de l'Ouest francophone et lusophone, en matière de programmation stratégique du développement de la statistique,
- apprécier globalement la maîtrise de la gestion stratégique du système statistique national (SSN) de chacun des pays couverts,
- identifier les contributions que le Secrétariat de PARIS21 pourrait apporter aux souhaits des pays dans le domaine de la gestion stratégique et de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement statistique (SNDS).

Elle couvre les onze pays francophones et lusophones d'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo. A l'exception de la Mauritanie, tous ces pays sont membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'étude a été réalisée par un consultant qui s'est appuyé principalement sur la documentation mise à sa disposition par le Secrétariat de PARIS21 et par la Direction générale d'AFRISTAT. Le consultant s'est rendu à Bamako du 1<sup>er</sup> au 8 mai 2004 au siège d'AFRISTAT pour exploiter la documentation disponible. Il a rendu visite aux Directeurs des Instituts nationaux de statistique (INS) du Mali et du Sénégal. Le consultant a également eu des discussions à Dakar avec le Directeur Général de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) du Bénin qui était en mission dans cette ville. Enfin, il a eu des discussions au téléphone avec les Directeurs des Instituts nationaux de statistique des autres pays couverts par l'étude.

L'état des lieux des stratégies nationales de développement de la statistique en Afrique de l'Ouest francophone et lusophone est très contrasté . Sur les onze pays de la zone, seuls quatre ont déjà élaboré un Schéma directeur de la statistique (SDS) : la Côte d'Ivoire en 1996-1997, la Mauritanie en 1999-2000, le Mali en 2001-2002 et le Burkina Faso en 2003. La Côte d'Ivoire est le premier pays d'Afrique subsaharienne à avoir élaboré et mis en œuvre un SDS. Elle est en train de finaliser son deuxième Schéma directeur qui porte sur la période 2001-2005, la période du premier Schéma étant 1996-2000. L'approche adoptée par la Côte d'Ivoire en 1996 constitue une innovation majeure en Afrique subsaharienne. L'élaboration du Schéma directeur de la statistique publique de la Mauritanie a utilisé la même approche adaptée au contexte de ce pays. Cette approche repose sur un processus participatif qui associe étroitement aux différentes étapes les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques et sur la validation politique systématique d'une étape avant de passer à la suivante.

L'élaboration du Schéma directeur s'est étalée sur une période de près de 24 mois en Côte d'Ivoire et 20 mois en Mauritanie.

Le Mali et le Burkina Faso ont suivi une approche différente qui ne fait pas appel à une validation systématique des différentes étapes du processus d'élaboration. L'élaboration du SDS dans ces deux pays a pris beaucoup moins de temps que dans les deux pays précédents.

Les sept autres pays (Bénin, Cap Vert, Guinée, Guinée –Bissau, Niger, Sénégal et Togo) ne disposent pas encore de Schéma directeur de la statistique bien que des projets soient envisagés dans le court terme dans la plupart de ces pays.

Il ressort de l'étude que la majeure partie des onze pays de l'Afrique de l'Ouest francophone et lusophone sont engagés, à des degrés divers, dans un processus d'élaboration ou de mise en œuvre d'une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) matérialisée dans un document « Schéma directeur de la statistique » (SDS). Les besoins en assistance exprimés par les pays peuvent être classés en deux catégories : plaider pour le développement de la statistique dans le cadre d'une stratégie à long ou moyen terme et assistance technique. A ces besoins s'ajoutent la documentation technique , les échanges d'expérience et la formation.

#### *Concernant le plaidoyer*

La demande s'est surtout focalisée sur le soutien pour la recherche de financements pour l'élaboration des Schémas directeurs de la statistique. Il convient d'accorder une grande attention au plaidoyer auprès des décideurs politiques à un niveau élevé pour les sensibiliser à l'importance de la statistique en tant que partie intégrante de la bonne gouvernance.

#### *Concernant l'assistance technique*



Les besoins sont relatifs à une expertise extérieure pour participer aux différentes étapes du processus d'élaboration des Schémas directeurs ou pour aider à réviser le cadre institutionnel du système statistique national (législation statistique, coordination et formalisation des relations entre les composantes du SSN) lorsque cette activité est menée en dehors du SDS. Même lorsque les ressources humaines nécessaires existent dans un pays, il est utile de faire appel à « un regard extérieur » dans ce genre d'exercice qui constitue encore une nouveauté pour la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest.

### *Concernant la documentation technique*

Les pays souhaitent disposer de document leur permettant , soit de se référer à des normes communes pour l'élaboration des stratégies nationales de développement statistique, soit pour étudier l'expérience de pays ayant des caractéristiques proches.

### *Concernant l'échange d'expériences*

Elle peut se faire de plusieurs manières : à travers la documentation sur support papier ou électronique, soit à travers de fora de discussions , soit lors de séminaires ou de voyages d'études.

### *Concernant la formation*

L'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique est un exercice encore nouveau pour la plupart des statisticiens africains et les expériences probantes peu nombreuses . Une formation organisée autour de ce concept et de sa mise en œuvre optimale s'avère tout à fait nécessaire.

Plusieurs approches sont possibles pour satisfaire les besoins en assistance que les pays de la zone couverte par l'étude adressent à PARIS21 : projet pays par pays, projet domaine par domaine, ou mise en place d'un projet sous-régional dans lequel chaque pays pourrait participer selon ses besoins spécifiques ou l'état d'avancement de son processus d'élaboration d'une stratégie nationale de développement statistique. Un tel projet couvrirait l'ensemble des catégories de besoins identifiés et permettrait de créer une synergie des actions et le soutien de plusieurs partenaires techniques et financiers. Telle semble être la voie à explorer.

### Facteurs militant pour un projet sous-régional

Plusieurs facteurs militent en faveur d'un projet régional , notamment :

- l'appartenance des onze pays de la zone d'étude à la CEDEAO (à l'exception de la Mauritanie) et à AFRISTAT les à habitués à participer à des programmes statistiques pluriannuels. Rappelons également que les Etats membres d'AFRISTAT ont adopté en l'an 2000 un cadre de référence commun pour le développement à moyen terme (2001-2005) de la statistique : le Programme statistique minimum commun dénommé PROSMIC . Ce programme recommande à chaque Etat membre de se doter d'« un programme national de développement statistique qui, dans la mesure du possible, devra s'intégrer dans les plans nationaux et/ou stratégies de développement économique et social » ;
- l'existence d'au moins un Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté dans chaque pays (à l'exception du Togo) crée des conditions favorables au développement de la statistique, étant donné les nombreux besoins en données statistiques non satisfaits pour la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté et pour la réalisation des Objectifs du



millénaire pour le développement (OMD). Sept des pays de la zone ont élaboré au moins un Rapport OMD et d'autres s'apprêtent à le faire ;

- la possibilité de créer des synergies et de mettre en commun les ressources nécessairement limitées des partenaires techniques et financiers ;
- la possibilité de mettre en œuvre de manière coordonnée des normes communes pour l'élaboration des SNDS.

### Contraintes à prendre en considération

L'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique n'est pas une activité purement technique. Elle doit intégrer une dimension « politique » en ce qu'elle doit refléter l'engagement ferme des décideurs politiques et leur implication au moment des choix à faire et de la validation des différentes étapes du processus d'élaboration. Cette contrainte doit être prise en compte pour assurer au programme sous-régional proposé la souplesse nécessaire sans qu'il devienne un ensemble incohérent du point de vue contenu et horizon temporel.

### *Contenu du programme régional*

Le contenu du programme régional proposé pourrait s'articuler autour des catégories de besoins identifiés plus haut : plaidoyer, assistance technique, documentation technique, échanges d'expériences et formation. Il pourra être défini ultérieurement en fonction des suites que PARIS21 voudra bien donner à la présente étude et des conclusions de l'évaluation du PROSMIC qui va démarrer incessamment.

Pour terminer, trois recommandations sont formulées à l'endroit de PARIS21 :

1. Achever rapidement l'élaboration du document conceptuel sur les Stratégies nationales de développement de la statistique, le traduire en français et le diffuser largement, notamment dans les pays de la zone d'étude.
2. Une fois le document conceptuel finalisé, traduit et diffusé, organiser une formation à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement statistique à l'attention des personnes qui auront à jouer un rôle moteur dans ce domaine : fonctionnaires nationaux et consultants.
3. Examiner la possibilité de mener une étude similaire dans les six Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale qui, comme ceux de l'Afrique de l'Ouest francophone et lusophone, sont tous membres d'AFRISTAT et pourraient avoir besoin d'une assistance pour l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique.

## Sommaire

|   |     |
|---|-----|
| 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE .....   | 8   |
| 1.1 Le contexte .....   | 8   |
| 1.2 Les objectifs de l'étude .....  | 8   |
| 1.3 Les pays couverts par l'étude .....   | 8   |
| 2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....   | 9   |
| 3. ETAT DES LIEUX DES STRATEGIES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT<br>STATISTIQUE ..... | 9   |
| 3.1 Vue d'ensemble.....   | 10  |
| 3.2 Situations nationales et besoins en assistance .....                          | 11  |
| 4. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS.....   | 32  |
| 4.1 Synthèse des besoins en assistance .....                                      | 32  |
| 4.2 Propositions .....  | 33  |
| 4.3 Recommandations .....   | 35  |
| Annexe 1 : Fiches pays.....   | 36  |
| Annexe 2 : Termes de référence de l'étude.....                                    | 110 |
| Annexe 3 : Principaux documents consultés.....                                    | 112 |

## **1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE**

### ***1.1 Le contexte***

La problématique de la gestion stratégique des systèmes statistiques nationaux (SSN) des pays en développement et en transition est au coeur des préoccupations de PARIS21. En effet, ce consortium créé en novembre 1989 vise à long terme à « instaurer une culture faisant de l'observation des faits la base de l'élaboration et du suivi des politiques et à mettre en place des systèmes statistiques bien gérés en utilisant les ressources disponibles de la façon la plus efficace possible ».

Parmi les premières équipes de travail créées par PARIS21, figure l'équipe de travail sur les stratégies nationales de développement statistique. Cette équipe a élaboré plusieurs documents dont l'un porte sur la démarche d'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique.

Dans le cadre de son programme de travail 2004-2006, PARIS21 s'est fixé comme objectif « de contribuer à ce qu'en 2006, tous les pays en développement aient adopté une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) visant, entre autre, à les rendre durablement capables de produire les informations statistiques nécessaires au calcul des indicateurs des Objectifs de développement du millénaire (OMD) ». C'est dans ce contexte qu'a été réalisée cette étude dont les termes de référence figurent en annexe.

Après avoir rappelé le contexte, les objectifs, les pays couverts et la méthodologie de l'étude, ce document dresse l'état des lieux de la gestion stratégique des systèmes statistiques nationaux et des besoins en assistance. Puis, à la lumière des besoins exprimés, le document formule, à l'attention du Secrétariat de PARIS21, des propositions et des recommandations pour les satisfaire au mieux dans le cadre d'un programme d'appui régional.

### ***1.2 Les objectifs de l'étude***

L'étude vise trois objectifs spécifiques :

- faire l'état des lieux des initiatives en cours ou prévues dans les pays d'Afrique de l'Ouest francophone et lusophone, en matière de programmation stratégique du développement de la statistique,
- apprécier globalement la maîtrise de la gestion stratégique du système statistique national (SSN) de chacun des pays couverts,
- identifier les contributions que le Secrétariat de PARIS21 pourrait apporter aux souhaits des pays dans le domaine de la gestion stratégique et de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement statistique (SNDS).

### ***1.3 Les pays couverts par l'étude***

L'étude couvre les onze pays francophones et lusophones d'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo. A l'exception de la Mauritanie qui a quitté l'organisation en 1999, tous ces pays sont membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui compte en outre cinq pays anglophones. A l'exception du Cap-Vert, de la



Guinée et de la Mauritanie, les huit autres pays constituent l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) . Enfin, tous les onze pays sont membres de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), aux côtés de six pays d'Afrique centrale et des Comores.

## **2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE**

L'étude a été réalisée par un consultant qui s'est appuyé principalement sur la documentation mise à sa disposition par le Secrétariat de PARIS21 et par la Direction générale d'AFRISTAT. Le consultant s'est rendu à Bamako du 1<sup>er</sup> au 8 mai 2004 au siège d'AFRISTAT pour exploiter la documentation disponible. Pendant son séjour à Bamako, il a eu des discussions avec les experts et le Directeur Général d'AFRISTAT, le Directeur national de la statistique et de l'informatique (DNSI) du Mali et le Coordonnateur du Programme de renforcement des capacités nationales pour une gestion stratégique du développement (PRECAGED). Le consultant a également eu des discussions à Dakar avec le Directeur de la prévision et de la statistique (DPS) du Sénégal ainsi qu'avec le Directeur Général de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) du Bénin qui était en mission dans cette ville. Il a eu des discussions au téléphone avec les Directeurs des Instituts nationaux de statistique (INS) des autres pays couverts par l'étude. Le consultant remercie chaleureusement le Secrétariat de PARIS21, la Direction générale d'AFRISTAT et les Directeurs des INS pour leur contribution active et leur soutien.

## **3. ETAT DES LIEUX DES STRATEGIES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT STATISTIQUE**

Avant de décrire les initiatives nationales en cours ou prévues dans les pays de la zone de l'étude, il convient de rappeler les liens qui doivent exister entre les stratégies nationales de développement de la statistique et les stratégies de développement économique et social. Les pratiques observées dans beaucoup de pays et les nombreux débats de la communauté internationale des producteurs et utilisateurs de statistiques montrent à l'évidence que la statistique publique est une composante de la bonne gouvernance et que son développement « n'est pas seulement une question de technique, (mais) fait partie intégrante de la problématique générale du développement national auquel la statistique doit concourir en tant que ressource des processus décisionnels des administrations, des entreprises, des citoyens et des partenaires bilatéraux et multilatéraux ». (cf un document de travail interne de Paris21 sur la SNDS préparé par Gérard Chénais). Ce même document définit une stratégie nationale de développement statistique comme « un ensemble de décisions cohérentes, interdépendantes et exhaustives, prises par les autorités nationales, portant sur ce qui sera fait au cours des 4 à 5 prochaines années afin que de meilleures statistiques soient disponibles en plus grand nombre et utilisées au mieux par les décideurs nationaux et internationaux et par la société civile ». Il apparaît ainsi que l'élaboration d'une SNDS permet à un pays de se doter d'un cadre pertinent pour la collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques nécessaires à la conception, au suivi et à la mesure de l'impact des politiques de développement et notamment des politiques de lutte contre la pauvreté et pour la réalisation des Objectifs de développement du millénaire.

### **3.1 Vue d'ensemble**

Dans la suite de ce document, nous utiliserons souvent les termes « Schéma directeur de la statistique (SDS) » et « Schéma directeur de développement de la statistique (SDDS) » pour désigner la « Stratégie nationale de développement de la statistique ».

L'état des lieux des stratégies nationales de développement de la statistique en Afrique de l'Ouest francophone et lusophone est très contrasté. Sur les onze pays de la zone, seuls quatre ont déjà élaboré un Schéma directeur de la statistique : la Côte d'Ivoire en 1996-1997, la Mauritanie en 1999-2000, le Mali en 2001-2002 et le Burkina Faso en 2003. La Côte d'Ivoire est le premier pays d'Afrique subsaharienne à avoir élaboré et mis en œuvre un SDS. Elle est en train de finaliser son deuxième Schéma directeur qui porte sur la période 2001-2005, la période du premier Schéma étant 1996-2000. L'approche adoptée par la Côte d'Ivoire en 1996 constitue une innovation majeure en Afrique subsaharienne. On en trouvera une excellente présentation dans un article de Gérard Chenais paru dans le numéro 87-88 de décembre 1997 de la revue STATECO de l'INSEE. L'élaboration du Schéma directeur de la statistique publique de la Mauritanie a utilisé la même approche adaptée au contexte de ce pays. Cette approche repose sur un processus participatif qui associe étroitement aux différentes étapes les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques et sur la validation politique systématique d'une étape avant de passer à la suivante. Les cinq étapes suivantes ont été identifiées :

- étape 1 : lancement du processus ;
- étape 2 : établissement du bilan de l'existant du système statistique national et orientations générales ;
- étape 3 : étude des scénarios ;
- étape 4 : élaboration des plans d'action annuels ;
- étape 5 : mise en place et suivi de l'exécution du Schéma directeur de la statistique.

L'élaboration du Schéma directeur s'est étalée sur une période de près de 24 mois en Côte d'Ivoire et 20 mois en Mauritanie.

Le Mali et le Burkina Faso ont suivi une approche différente qui ne fait pas appel à une validation systématique des différentes étapes du processus d'élaboration. L'élaboration du SDS dans ces deux pays a pris beaucoup moins de temps que dans les deux pays précédents.

Les sept autres pays (Bénin, Cap Vert, Guinée, Guinée –Bissau, Niger, Sénégal et Togo) ne disposent pas encore de Schéma directeur de la statistique bien que des projets soient envisagés dans le court terme dans la plupart de ces pays. On trouvera ci-après l'état des lieux des SDS dans chaque pays de la zone ainsi que les besoins en assistance dans le domaine. Par ailleurs, pour chacun des onze pays, une fiche a été élaborée qui donne des informations plus complètes sur le fonctionnement du système statistique national. Ces fiches figurent en annexe.



### **3.2 Situations nationales et besoins en assistance**

#### **Bénin**

##### *Expériences antérieures*

Le Bénin fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré un véritable Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé. Pourtant la nécessité d'inscrire le développement de la statistique dans le cadre des politiques et programmes nationaux de développement est maintenue largement reconnue et la mise en œuvre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) adopté en décembre 2002 est une excellente occasion pour l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique publique au Bénin, comme le recommande du reste une étude sur la situation institutionnelle de l'INSAE réalisée en 2003 par AFRISTAT à la demande du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP).

##### *Situation actuelle et perspectives*

Le rapport d'AFRISTAT précédemment cité, bien que consacré pour l'essentiel à l'INSAE a été favorablement accueilli dans le pays, notamment par son commanditaire et par l'INSAE. Ce dernier a commencé à mettre en œuvre certaines des recommandations du rapport. C'est ainsi qu'il vient d'élaborer un programme décennal de développement statistique pour l'INSAE.

##### *Soutiens attendus de PARIS21*

La Direction générale de l'INSAE estime que son programme décennal de développement doit s'intégrer dans un cadre plus vaste qui engloberait l'ensemble du système statistique national et a exprimé le souhait que PARIS21 et AFRISTAT, chacun dans ses domaines d'excellence, lui apportent un appui pour l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique publique. Dans un premier temps une mission d'identification pourrait se rendre rapidement à Cotonou pour contribuer à la sensibilisation des autorités nationales et définir les grandes lignes du processus d'élaboration du SDS. Le Bénin aurait besoin d'un financement extérieur pour l'élaboration du Schéma directeur (L'INSAE envisage le recours au Trust Fund de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques). La période qui sera couverte par le SDS pourra faire l'objet de discussions au cours de la mission d'identification. Elle tiendra compte notamment du cycle de révision du Document de stratégie de réduction de la pauvreté, des opérations statistiques en cours et des programmes plurinationaux auxquels participe le Bénin.

## Burkina Faso

### *Le Schéma directeur de la statistique 2004-2009*

Le Schéma directeur de la statistique (SDS) du Burkina Faso a été adopté le 10 juillet 2003 par le Conseil national de coordination statistique (CNCS). Une communication orale a été ensuite faite en Conseil des Ministres. L'initiative de l'élaboration du schéma a été prise par le Ministère du développement économique à travers la Direction générale de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) avec le soutien technique et financier de la Banque mondiale.

### *Le processus d'élaboration*

Comme pour le DSRP adopté en mai 2000, il s'est agi d'un processus participatif qui a associé toutes les composantes du Système statistique national (SSN) ainsi que les principaux utilisateurs de statistique.

Les principales étapes du processus d'élaboration sont les suivantes :

- la réunion de lancement qui s'est tenue à Ougadougou le 23 mai 2003 à l'occasion d'une mission de la Banque mondiale ;
- l'atelier de préparation du SDS du 12 au 14 juin 2003 dont les objectifs étaient « l'internalisation par les différents acteurs du système statistique du processus de formulation du Schéma directeur, la disposition des programmes sectoriels à moyen terme à partir des besoins des utilisateurs et la rédaction des rapports qui synthétisent les différents rapports sectoriels, en vue de constituer une base pour l'élaboration du SDS ». Au cours de l'atelier cinq groupes de réflexion ont été constitués autour des domaines suivants : la comptabilité nationale, la conjoncture économique et les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, les statistiques sociales, les statistiques agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et environnementales, la coordination statistique et la gouvernance ;
- l'élaboration du SDS qui a été confiée à deux consultants nationaux qui ont travaillé du 15 au 25 juin 2003 en tenant compte des orientations du PROSMIC et de l'expérience d'autres pays africains.

### *Les résultats du processus*

Le diagnostic fait au moment de l'élaboration du Schéma directeur avait mis l'accent sur les faibles performances du système statistique national qui n'arrive pas répondre de manière satisfaisante aux besoins en information chiffrée d'une société et d'une économie engagées dans un processus de transformation complexe pour sortir de la pauvreté et du sous-développement. Le Schéma directeur a pour objectif global de rendre le SSN burkinabe plus performant par la production et l'utilisation régulières de statistiques suffisantes en quantité et

en qualité, pertinentes, produites, analysées et diffusées à temps selon les normes internationales.

Le SDS se fixe cinq « objectifs stratégiques » déclinés chacun en « objectifs opérationnels ». Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- « - assurer une production statistique respectant les critères de norme et répondant au mieux aux besoins des utilisateurs ;
- assurer le partage de l'information en assurant sa valorisation par l'analyse et la diffusion pour une meilleure accessibilité ;
- faire la réforme institutionnelle qui favorise le développement harmonieux des statistiques dans une optique production/utilisation ;
- élaborer et mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement de la production et de l'utilisation des statistiques ».

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, le SDS dresse un plan d'action qui décrit les actions à réaliser et les résultats attendus au cours de la période de six ans allant de 2004 à 2009 dans les neuf domaines suivants :

- Gouvernance, cadre institutionnel et législatif, et ressources humaines ;
- Etat de la population ;
- Conjoncture économique et sociale ;
- Conditions de vie des ménages et pauvreté ;
- Agriculture, sylviculture, élevage, pêche et environnement ;
- Activités non agricoles ;
- Macroéconomie et comptes nationaux ;
- Budget et finances
- Informatique et techniques connexes et diffusion.

Parmi les grandes opérations statistiques programmées on peut citer : le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2006), le recensement industriel et commercial (RIC) tous les deux ans à partir de 2004 , les Enquêtes prioritaires 2006 et 2009, une Enquête intégrale en 2008-2009, et le Recensement général de l'agriculture (RGA 2005). Outre ces opérations, l'amélioration des statistiques issues de sources administratives recevra une grande attention. Il en est de même de la normalisation de la production statistique (adoption de nomenclatures statistiques, élaboration de bases de sondages pouvant servir à différentes enquêtes, constitution de répertoires...), de la normalisation de la diffusion de l'information statistique (formats et supports des publications ...) et enfin de la normalisation et de la rationalisation de la gestion de l'information statistique (logiciels de gestion et de cartographie, bases de données, stockage des données d'enquêtes et de recensement...).

Bien qu'aucune liste des indicateurs nécessaires pour le suivi de la pauvreté et des Objectifs de développement du millénaire (OMD) ne figure dans le Schéma directeur, plusieurs des opérations statistiques programmées se réfèrent explicitement au suivi du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.



Par ailleurs, le SDS prescrit l'élaboration ultérieure d'une stratégie de financement des opérations statistiques courantes, des enquêtes et recensements (« opérations spéciales ») et de la formation des ressources humaines.

Le SDS dresse un tableau donnant le coût des activités programmées par année de 2004 à 2009, pour un coût total de 22,106 milliards de FCFA (environ 33,7 millions d'Euros) dont 20,4% à la charge de l'Etat et 79,6% à rechercher auprès d'autres bailleurs de fonds.

### *La mise en œuvre du Schéma directeur*

Pour sa mise en œuvre, le Schéma directeur crée un dispositif institutionnel piloté par le Conseil national de coordination statistique qui s'appuie en tant que de besoin sur les commissions spécialisées par domaine. Un mécanisme de suivi et d'évaluation structuré comme le dispositif de pilotage est créé avec deux types d'indicateurs : « les indicateurs de réalisation du programme statistique » et les « critères de réussite du programme ».

### *Situation actuelle et perspectives*

Depuis l'adoption du Schéma directeur de la statistique, le Burkina est devenu éligible au programme « STATCAP » de la Banque mondiale. Par ailleurs, dans le cadre du 8<sup>ème</sup> Fonds de développement (FED) de la Commission européenne, un projet d'appui au renforcement des capacités de l'INSD et des services statistiques des ministères sociaux du Burkina Faso a été mis en place pour une période de deux ans.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

A présent, le Burkina Faso dispose d'un Schéma directeur de la statistique qui balise le chemin du développement du système statistique national au cours de la période 2004-2009. Les perspectives de financement du plan d'action défini dans ce document paraissent bonnes.

Pour l'atteinte de l'objectif stratégique qui consiste à faire la réforme institutionnelle du SNS, le pays aura besoin d'un appui technique pour la relecture et la modification des textes législatifs et réglementaires et pour améliorer le dialogue producteurs/utilisateurs. Par ailleurs, une mise à jour du SDS sera nécessaire pour s'assurer qu'il est en adéquation avec les besoins en données statistiques du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui doit faire l'objet de révisions triennales. De par sa position et l'expertise technique qu'il peut mobiliser, PARIS21 aura un rôle de premier plan à jouer pour apporter l'assistance technique nécessaire à la réalisation de l'objectif stratégique ci-dessus. Enfin, il convient de rappeler qu'une stratégie de financement durable du système statistique national reste à élaborer et à mettre en œuvre. Dans ce domaine vital, PARIS21 devrait pouvoir jouer efficacement un rôle de plaidoyer auprès des autorités nationales, régionales et internationales. Le Burkina Faso étant membre d'AFRISTAT, les interventions de PARIS21 devraient être bien coordonnées avec celles de cette institution.



## Cap-Vert

### *Expériences antérieures*

La loi de base de la statistique charge le Conseil national de la statistique d'élaborer périodiquement un plan d'activités pour une période de quatre ans et de suivre son exécution. Ce mandat semble assez bien rempli. Toutefois, on ne peut pas dire que ces plans d'activités sont de véritables Schémas directeurs de la statistique.

### *Situation actuelle et perspectives*

A l'initiative du Conseil national de la statistique, un « Agenda statistique 2004-2007 » est en cours d'élaboration. Parmi les travaux déjà réalisés figurent l'élaboration d'un « cadre logique » pour l'ensemble du système statistique national et l'analyse statistique des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). L'impact de la mise en œuvre du DSRP en cours de finalisation sur le système statistique national sera également examiné. L'Agenda statistique vise donc à préparer le Système statistique national à mieux répondre à la demande en données statistiques nécessaires au suivi du DSRP et des OMD. L'Agenda statistique comprend trois grandes composantes : le Plan d'activités, le Plan de formation (ces deux documents seront soumis à l'approbation du Conseil national de la statistique) et le Plan de renforcement des capacités qui sera soumis au Conseil des Ministres. Ce dernier document servira au gouvernement de cadre de discussions avec les partenaires au développement. Les travaux d'élaboration de l'Agenda statistique doivent être terminés avant la fin de 2004.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Pour le court terme, l'Institut national de la statistique (INE) estime que l'Agenda statistique en cours d'élaboration peut tenir lieu de Schéma directeur de la statistique du Cap-Vert pour la période 2004-2007. Toutefois, elle a exprimé son souhait de participer à des échanges d'expériences avec les autres pays d'Afrique de l'Ouest qui seraient organisés par PARIS21 en collaboration avec d'autres institutions parmi lesquelles AFRISTAT.

## Côte d'Ivoire

### *Expériences antérieures : le premier Schéma directeur de la statistique*

La Côte d'Ivoire est le premier pays d'Afrique subsaharienne francophone à s'être doté d'un Schéma directeur de la statistique.

Après une période relativement faste couvrant les années 1960 et 1970 qui ont vu le pays connaître une croissance économique rapide et le recours à une assistance technique extérieure nombreuse et de qualité, le système statistique ivoirien s'est beaucoup détérioré au cours des années 1980 marquées par une crise économique sévère qui a débouché en 1994,

comme dans les autres pays de la Zone franc par une dévaluation de 50% de la monnaie commune, le Franc CFA.

A partir de 1991, les autorités gouvernementales, conscientes de la gravité de la situation ont pris une série de mesures de redressement, notamment avec les réformes successives du statut de l'organe statistique central du pays et la création du Conseil national de la statistique et de la normalisation comptable (CNSNC).

Vers le milieu de la décennie 1990, le gouvernement a adopté une Charte de développement de la Côte d'Ivoire pour la période 1995-2000. Cette charte définit une vision claire du développement économique et social du pays matérialisée par le slogan « la Côte d'Ivoire, Eléphant d'Afrique ». Le redressement du système statistique national faisait partie des mesures prioritaires prévues par la Charte. Il s'agissait de faire en sorte que le système statistique national « retrouve son aura des années 1970 et se rapproche du niveau de ceux des pays développés ». Les conditions étaient donc réunies pour l'élaboration de ce qui va devenir le premier Schéma directeur de la statistique de la Côte d'Ivoire.

### **Le processus d'élaboration**

Le Schéma directeur est un exercice participatif d'un type nouveau pour la statistique ivoirienne voire africaine qui s'est réalisé en cinq étapes :

- 1. Lancement de l'opération ;
- 2. Bilan de l'existant et orientations générales pour définir le système cible ;
- 3. Scénarios pour atteindre le système cible ;
- 4. Plans d'action annuels pour exécuter le scénario choisi ;
- 5. Mise en œuvre.

On trouvera une excellente présentation du premier Schéma directeur dans l'article de Gérard Chenais publié dans le numéro 87-88 de la Revue STATECO de l'INSEE, décembre 1997.

L'élaboration du Schéma directeur par le Comité national de la statistique et de la normalisation comptable, maître d'ouvrage, qui s'est appuyé sur plusieurs structures ad hoc : un Groupe de projet, « instance d'exécution qui effectue des études et propose des orientations » qui comprend sept membres dont un coordonnateur, un Groupe de travail pour le schéma directeur informatique, et six commissions spécialisées, animée chacune par un membre du Groupe de projet. Les commissions étaient constituées autour des thèmes suivants :

- 1. Population ;
- 2. Conditions de vie des ménages ;
- 3. Agriculture ;
- 4. Entreprises non agricoles ;
- 5. Grands équilibres économiques ;
- 6. Environnement.

L'élaboration du Schéma directeur a bénéficié de plusieurs missions ponctuelles effectuées par des experts étrangers.



Le démarrage de chacune des cinq étapes du processus d'élaboration était conditionné par la validation « politique » par le CNSNC de l'étape précédente. Prévu pour durer 18 mois, le processus s'est étalé sur une période de 24 mois environ et a débouché sur l'adoption du Schéma directeur de la statistique par le CNSNC en avril 1997.

### Les résultats du processus d'élaboration

Les plans d'actions pour la période 1996-2000 ont fait l'objet d'un regroupement en trois grands groupes de projets relativement autonomes : les « projets structurels », les « projets d'opérations statistiques majeures » et les « projets informatiques ».

Parmi les projets structurels, on trouve : le refonte du SSN, la mise en place de la démarche qualité, l'introduction de la normalisation, celle de l'ingénierie statistique, la mise en place de l'unité de gestion, les politiques d'emploi dans le SSN, la formation initiale et la formation continue, le financement du SSN, la diffusion et l'archivage, les locaux de l'INS et du Réseau des services statistiques des ministères. Dans le deuxième groupe on peut citer : la mise en place des filières de production statistique, l'établissement des comptes nationaux selon le SCN 93, le Recensement général de la population et de l'habitation de 1998, le Recensement national de l'agriculture, la statistique géoréférencée, entre autres. Enfin dans le troisième groupe on trouve notamment les équipements types à l'INS et dans le reste du SSN, la communication entre unités du SSN, les compétences informatiques dans le SSN.

### Le bilan de la mise en œuvre

Le Comité national de la statistique et de la normalisation comptable (CNSNC) a procédé en 2003 au bilan de la mise en œuvre du premier Schéma directeur de la statistique de la Côte d'Ivoire. On peut résumer comme suit la situation à la fin de l'an 2000 :

1. Concernant les projets structurels

« Au total sur 19 projets, 2 seulement ont été réalisés (la réorganisation de l'INS et la création en son sein d'une unité d'ingénierie) et 4 ont été réalisés partiellement ou sont en cours de réalisation ».

2. Concernant les projets d'opérations statistiques

« Sur 14 opérations statistiques majeures, 5 ont été réalisées, 4 partiellement réalisées ou en cours de réalisation et 5 n'ont pas connu de début de réalisation ».

Parmi les projets structurels qui n'ont pas été réalisés, figurent la loi sur la statistique, la transformation du CNSNC en Conseil national de la statistique, la mise en place du Réseau des services statistiques ministériels, la mise en place de la démarche qualité, le renforcement du dispositif d'enquêtes, la mise en place de l'Unité de gestion des ressources humaines, le dispositif de financement du système statistique national, la diffusion et l'archivage.

En ce qui concerne les grands projets d'opérations statistiques, les réalisations ont porté notamment sur les comptes nationaux, le répertoire administratif des entreprises, le Recensement général de la population et de l'habitat de 1998, la statistique géoréférencée et l'enquête cacaoyère de 1997-1999.

Dans le domaine de l'informatique, la mise en place de l'architecture informatique du SSN n'a pas connu de début d'exécution pour des raisons financières.

Comme mentionné dans le document du CNSNC, daté de décembre 2003 et intitulé : « Schéma directeur de la statistique 2001-2005 », la cible du premier Schéma directeur n'a pas été atteinte. Parmi les raisons, le document mentionne :

«

- l'adoption tardive du document en 1997 seulement ;
- une vulgarisation et une sensibilisation insuffisantes ;
- les perturbations liées à l'exécution du RGPH 98 et à la révision des listes électorales confiée à l'INS ;
- les difficultés à réunir le CNSNC ;
- le manque de moyens d'action du CNSNC, notamment l'absence d'un budget ad hoc ;
- le mauvais fonctionnement des commissions spécialisées du CNSNC faute de moyens financiers ;
- le contexte socio-politique défavorable à la suite des événements de 1999 et 2000 ».

### ***Le Schéma directeur de la statistique 2001-2005***

Sous la supervision du Comité national de la statistique et de la normalisation comptable, un deuxième Schéma directeur de la statistique couvrant la période 2001-2005 est en cours de finalisation. Les travaux ont commencé en 2001 ?.

Le scénario retenu pour la nature du SSN reste le même que pour le premier Schéma directeur, à savoir le « scénario décentralisé interne ». Les grands objectifs visés restent les mêmes. Quant au nouveau plan d'action, il ne couvre plus que les deux années 2004-2005 compte tenu du fait que les années 2001 à 2003 sont déjà passées. Il reconduit les opérations majeures qui n'ont pu être exécutées au cours du premier Schéma directeur (notamment au niveau des projets structurels) et y ajoute d'autres opérations liées à l'évolution de la demande en données statistiques.

Dans sa version datant de janvier-février 2004, le Schéma directeur ne comporte pas d'évaluation du coût des projets retenus. Il peut être considéré comme un plan de rattrapage et de transition en attendant l'élaboration d'un troisième Schéma directeur qui pourrait couvrir la période 2006-2010.

### ***Situation actuelle et perspectives***

Comme nous venons de le voir, le Schéma directeur de la statistique ivoirienne 2001-2005 n'est pas encore finalisé. Nous l'avons défini comme un plan de rattrapage et de transition. Malgré tous les efforts faits et les progrès enregistrés depuis janvier 2003, date de la signature des accords de Marcoussis par les partis politiques et la rébellion armée, la situation politique reste encore difficile. Le pays est toujours coupé en deux. Dans ces conditions, le développement du système statistique national peut difficilement recevoir la priorité qu'il mérite. Il faudra probablement attendre le retour à une situation politique « normale » pour envisager sérieusement un nouveau décollage du Système statistique national.



### *Soutiens attendus de PARIS21*

Le deuxième Schéma directeur de la statistique de la Côte d'Ivoire devrait être finalisé d'ici à la fin de l'année 2003. Sans attendre, il devrait être possible d'entamer l'élaboration de la nouvelle loi statistique et du décret transformant le CNSNC en un Conseil national de la statistique. De même, les autres éléments de la refonte de l'architecture du SSN ainsi que son financement devraient pouvoir faire l'objet de réflexions et /ou travaux préliminaires. PARIS21 pourrait apporter un appui dans ces travaux et réflexions.



## **Guinée**

### *Expériences antérieures*

La Guinée aussi fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré un véritable Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé. La mise en œuvre du DSRP adopté en janvier 2002 est une excellente occasion pour l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique publique en Guinée.

### *Situation actuelle et perspectives*

La Direction nationale de la statistique compte, parmi ses projets pour 2004, l'élaboration du premier Schéma directeur de la statistique (SDS) de Guinée. Elle envisage de soumettre une requête à la Banque mondiale pour un financement du SDS dans le cadre du Trust Fund pour le renforcement des capacités statistiques. La période couverte pourrait être 2005-2009.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Dans la perspective de l'élaboration à court terme du premier Schéma directeur, la DNS souhaite un appui de PARIS21 pour soutenir la future requête auprès du Trust Fund de la Banque mondiale, requête dont le principe et le contenu devraient être discutés à la mi-juin 2004 avec une mission conjointe d'experts de la Banque mondiale et d'AFRISTAT. La Guinée aura besoin d'une expertise extérieure pour les travaux d'élaboration du SDS et est prête à participer aux côtés d'autres pays d'Afrique de l'Ouest à un éventuel projet sous régional dans ce domaine à l'initiative de PARIS21.

## **Guinée-Bissau**

### *Expériences antérieures*

La Guinée-Bissau fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré un véritable Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé.

### *Situation actuelle et perspectives*

Comme l'ensemble du pays, le Système national d'information statistique de la Guinée-Bissau traverse une situation difficile depuis six ans. Les crises politiques répétées des dernières années ont entraîné un quasi-effondrement de l'économie bissau-guinéenne qui n'a pas manqué de perturber et de ralentir les activités statistiques lourdement handicapées par une insuffisance notoire de statisticiens qualifiés. En 2003, des crédits de la Commission européenne étaient disponibles pour élaborer un Schéma directeur de la statistique mais les

conditions nécessaires à cet effet n'étaient pas réunies. Avec la mise en place récente d'un nouveau gouvernement, on peut s'attendre à une relance de ce projet au cours des prochains mois.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Le système statistique national de la Guinée-Bissau est certainement l'un des moins performants en Afrique de l'Ouest. Il mérite d'être réhabilité dès que la situation le permettra. Compte tenu des spécificités du pays, un programme d'assistance spéciale devrait être élaboré et mis en place. Cette idée est du reste partagée par la plupart des partenaires au développement ainsi que par la Commission de l'UEMOA et AFRISTAT. La place du Schéma directeur dans ce programme sera discutée ultérieurement par les autorités nationales et les partenaires au développement. Pour le moment nous estimons qu'il est préférable d'attendre la relance de l'administration du pays et de la coopération avec les bailleurs de fonds pour envisager l'élaboration d'un Schéma directeur qui ait des chances de succès.

## **Mali**

### *Expériences antérieures*

Comme dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, l'état des statistiques produites au Mali a fait l'objet à plusieurs reprises de réflexions et d'initiatives en vue de leur amélioration. C'est ainsi qu'un plan d'amélioration des statistiques économiques et financières couvrant la période xxx a été adopté en xxx. Mais comme dans les autres pays, beaucoup d'opérations prévues n'ont pu être réalisées faute de financements. Il faut noter que de tels plans ne sont pas toujours intégrés dans les stratégies nationales de développement et ne font souvent l'objet, ni de validation formelle par le gouvernement, ni d'une vulgarisation et d'une sensibilisation suffisantes. Il a fallu attendre l'adoption en 2000 de la version intérimaire du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) pour que des travaux soient entrepris en 2001 pour l'élaboration du premier Schéma directeur de la statistique du Mali.

### *Le Schéma directeur de la statistique 2001-2005*

Le Schéma directeur de la statistique (SDS) du Mali a fait l'objet d'un atelier national de validation en avril 2003 mais n'a pas encore été formellement adopté par le gouvernement.

### *Le processus d'élaboration du Schéma directeur*

Comme pour le CSLP, il s'est agi, toutes proportions gardées, d'un processus participatif qui a associé toutes les composantes du SSN ainsi que les principaux utilisateurs de statistique. Les travaux d'élaboration du SDS ont été financés par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du Programme de renforcement des capacités nationales pour une gestion stratégique du développement (PRECAGED). Ils ont été supervisés par la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) au nom du Comité de coordination statistique. Un projet de Schéma directeur de la statistique a été



élaboré par un consultant national puis examiné en avril 2001 par le Comité de coordination statistique. A la suite de cette réunion, une nouvelle version du document tenant compte des observations et recommandations du Comité a été présentée et discutée lors d'un atelier national de validation qui s'est tenu à Bamako du 3 au 5 avril 2002.

Cet atelier a également examiné et amendé les projets de nouveaux textes législatifs et réglementaires élaborés par un consultant national.

A cet atelier ont participé des représentants des producteurs de statistiques et des utilisateurs parmi lesquels des partenaires au développement et des représentants de la société civile.

### Les résultats du processus

Le diagnostic fait au moment de l'élaboration du Schéma directeur avait mis l'accent sur les faibles performances du système statistique national qui n'arrive pas répondre de manière satisfaisante aux besoins en information chiffrée d'une société et d'une économie engagées dans un processus de transformation complexe pour sortir de la pauvreté et du sous développement. Le Schéma directeur a pour objectif global de rendre le SSN malien plus performant par la production et l'utilisation régulières de statistiques suffisantes en quantité et en qualité, pertinentes, produites, analysées et diffusées à temps selon les normes internationales.

Le SDS se fixe cinq « objectifs stratégiques » déclinés chacun en « objectifs opérationnels ».

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- « - assurer une production statistique respectant les critères de norme et répondant au mieux aux besoins des utilisateurs ;
- assurer le partage de l'information en assurant la valorisation par l'analyse et la diffusion pour une meilleure accessibilité ;
- faire la réforme institutionnelle qui favorise le développement harmonieux des statistiques dans une optique production/utilisation ;
- élaborer et mettre en œuvre un cadre de formation et une politique de gestion des ressources humaines ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement de la production et de l'utilisation des statistiques ».

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, le SDS dresse un plan d'actions qui décrit les actions à réaliser et les résultats attendus au cours de la période de cinq ans allant de 2001 à 2005 selon trois grands axes : un « plan d'actions institutionnelles », un « plan d'actions de normalisation statistique » et des « plans sectoriels d'actions ».

Le plan d'actions institutionnelles couvre les activités suivantes :

- « la relecture des textes réglementaires ;
- les créations et modifications d'instances et de structures , dont la création d'un Conseil national de la statistique et l'érection de la DNSI en un Institut de statistiques et des études économiques et sociales (ISEES), établissement public doté d'une autonomie administrative et financière ;

- la formation des statisticiens aux niveau supérieur (à l'étranger) et moyen (dans le pays) ;
- la formation des utilisateurs de statistiques ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de gestion des ressources humaines ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de financement des opérations statistiques courantes ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de financement à moyen terme pour les opérations d'enquêtes et de recensements et la formation des ressources humaines ».

Au titre des plans d'actions de normalisation statistique figurent notamment les activités suivantes : la « normalisation de la production statistique » (nomenclatures, concepts et définitions, méthodologies d'enquêtes, manuels d'enquêtes), la « normalisation et la rationalisation de la gestion de l'information statistique » (normes de diffusion électronique, supports de diffusion).

Quant aux plans d'actions sectorielles, outre l'amélioration des statistiques courantes dans les domaines économique, financier, démographique, social et environnemental, ils prévoient les opérations statistiques majeures suivantes : l'Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté (EMEP 2001-2002), l'Enquête permanente auprès des ménages, et le Recensement général de l'agriculture (RGA 2003).

Le SDS n'indique pas le coût des activités programmées mais seulement la source de financement des plans d'actions (national, extérieur) .

#### *La mise en œuvre du Schéma directeur*

Pour sa mise en œuvre, le Schéma directeur prévoit l'instauration d'un mécanisme de suivi et la rédaction d'un rapport d'évaluation, sous la responsabilité du futur Conseil national de la statistique.

#### ***Situation actuelle et perspectives***

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la version finale du Schéma directeur de la statistique et les projets de nouveaux textes de base de la statistique malienne ont été soumis au gouvernement après l'atelier national de validation d'avril 2002. Des retards ont été enregistrés liés au calendrier électoral du pays (élections présidentielles et législatives de 2002) qui a débouché sur l'élection d'un nouveau Président de la République et la nomination d'un nouveau gouvernement. A ce jour, seuls les projets de nouveaux textes ont été examinés par le gouvernement. Une des recommandations majeures de la réforme institutionnelle du SSN, à savoir le changement de statut de la DNSI par la création d'un établissement public doté de l'autonomie administrative et financière n'a pas été acceptée pour des raisons juridiques (les dispositions légales régissant la création des services et établissements publics s'y opposent semble-t-il). Le gouvernement a également apporté d'autres modifications aux textes législatifs et réglementaires proposés. A ce jour, un texte a été promulgué : l'ordonnance n° 04-008 /P-RM du 25 mars 2004 portant création de la DNSI qui reste une administration centrale sous la tutelle du Ministre chargé du Plan.



Les projets de textes suivants sont en cours d'adoption :

- la loi régissant le système statistique national ;
- le décret portant création, composition et fonctionnement du Conseil national de la planification, de la statistique et de l'informatique ;
- le décret fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique ;
- le décret portant création, composition et fonctionnement du Comité de coordination statistique et informatique.

Le Schéma directeur n'est toujours pas approuvé formellement par le gouvernement alors que les trois premières années couvertes sont déjà passées et que la quatrième est largement entamée. Toutefois certaines opérations ont été réalisées. C'est ainsi que l'Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté (EMEP 2001-2002) a été réalisée et les résultats sont disponibles. Il conviendrait de procéder à une mise à jour des plans d'action du SDS et de soumettre une nouvelle version du document à l'approbation du gouvernement

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Bientôt les nouveaux textes législatifs et réglementaires organisant le système statistique national malien seront tous adoptés et promulgués. Compte tenu des retards notés dans l'adoption du Schéma directeur de la statistique 2001-2005, il serait souhaitable de le mettre à jour avant de demander à nouveau au gouvernement de l'examiner et de l'adopter formellement. Dans cette hypothèse, la nouvelle période couverte pourrait être 2005-2009 ou 2006-2010. Elle devrait tenir compte du calendrier de mise à jour du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

La Direction nationale de la statistique et de l'informatique souhaite un appui de PARIS21 dans ce travail de mise à jour.

## **Mauritanie**

### *Expériences antérieures*

La Mauritanie est le deuxième pays d'Afrique subsaharienne francophone à s'être doté d'un Schéma directeur de la statistique.

En 1988, un Plan statistique quinquennal 1989-1993 avait été élaboré avec l'assistance technique et financière du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES). Le lancement du premier SDS a eu lieu le 18 novembre 1998, à l'occasion de la célébration de la journée africaine de la statistique et dans le cadre du Programme de gestion des ressources publiques et de renforcement des capacités (PGRP-RC) financé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). La France a également apporté une assistance technique à l'élaboration du Schéma directeur.



L'objectif principal du SDS est de « rendre le système statistique national capable de produire, de publier et de diffuser à temps des statistiques de qualité en vue de satisfaire non seulement les besoins nationaux , mais également la demande extérieure notamment celle consécutive aux conventions internationales et régionales auxquelles la Mauritanie a adhéré »

### *Le processus d'élaboration*

Le Schéma directeur est un exercice participatif d'un type nouveau pour la statistique mauritanienne qui s'est réalisé en cinq étapes :

- 1. Lancement de l'opération ;
- 2. Bilan de l'existant et orientations générales pour définir le système cible ;
- 3. Scénarios pour atteindre le système cible ;
- 4. Plans d'actions annuels pour exécuter le scénario choisi ;
- 5. Mise en œuvre.

L'élaboration du Schéma directeur à la demande du Comité interministériel de la statistique (CIS), maître d'ouvrage qui s'est appuyé sur la Commission technique consultative de la statistique (CTCS), maître d'œuvre et des structures ad hoc : un Groupe de projet et sept commissions spécialisées, animées chacune par un membre du Groupe de projet. Les commissions étaient constituées autour des domaines suivants :

- 1. Population ;
- 2. Conditions de vie des ménages ;
- 3. Agriculture, élevage et environnement
- 4. Entreprises non agricoles ;
- 5. Indicateurs macroéconomiques et comptes nationaux ;
- 6. Informatique et techniques connexes ;
- 7. Cadre institutionnel et ressources humaines.

Le démarrage de chacune des cinq étapes du processus d'élaboration était conditionné par la validation « politique » par le CIS de l'étape précédente. Le processus s'est étalé sur une période de 20 mois environ et a débouché sur l'adoption du Schéma directeur de la statistique par le CIS le 17 juillet 2000.

### *Les résultats du processus d'élaboration*

Les plans d'actions pour la période 2000-2005 portent sur les huit thèmes suivants :

- le dispositif institutionnel ;
- les opérations statistiques ;
- l'infrastructure informatique ;
- l'archivage et la diffusion ;
- la normalisation ;
- la lutte contre la pauvreté ;
- les infrastructures physiques ;
- le financement des activités statistiques.

Au titre du dispositif institutionnel, il s'agit d'améliorer l'environnement institutionnel et réglementaire (notamment la promulgation d'une nouvelle loi statistique, la transformation des commissions spécialisées du SDS en structures permanentes de la Commission technique

consultative de la statistique, la définition des missions et des relations entre les composantes du SSN), de renforcer les capacités techniques (moyens humains et matériels) et de former et recycler le personnel du système statistique national ( la création d'un centre de formation et de recyclage est envisagée).

Les opérations statistiques sont regroupées selon les six premiers thèmes cités ci-dessus et par filières pour « obtenir des ensembles statistiques plus cohérents et plus homogènes ». Parmi les opérations majeures, on peut noter le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2000), l'Enquête par sondage sur les conditions de vie des ménages (EPCV) prévue en 2000, 2003 et 2006, l'Enquête budget consommation (2001), la Base de données économiques et financières (2001), et la Base de données sociales (2000-2002).

Le Schéma directeur accorde une place importante à la normalisation de la production statistique (adoption et généralisation de normes uniformes conformes aux recommandations internationales), à la diffusion et à l'archivage des données (normalisation des outils et supports de diffusion, mise en place et gestion de bases de données économiques, financières, et sociales, données géoréférencées, etc.).

Quant à la lutte contre la pauvreté, les actions prévues au cours de la période 2000-2001, sont détaillées sous le thème « opérations statistiques » car les indicateurs nécessaires sont généralement calculés à partir de leurs résultats.

Dans le domaine des infrastructures physiques, le SDS prévoit la construction du siège de l'ONS.

Concernant le financement des activités statistiques, les structures d'orientation et de coordination (CIS et CTCS) seront mises à contribution pour que les activités financées sur ressources nationales soient bien prises en compte au moment de l'élaboration du budget de l'Etat.

Le Schéma directeur de la statistique récapitule dans un tableau toute les actions prévues au cours de la période 2000-2005 avec un calendrier mais sans une évaluation des coûts.

### Le bilan de la mise en œuvre

Au cours de l'année 2003, l'Office national de statistique (ONS) a demandé à la Direction générale d'AFRISTAT de l'aider à procéder à une évaluation à mi-parcours du SDS. Le projet de rapport d'évaluation qui date de janvier 2004 est en cours d'examen à l'ONS. On peut en retenir les principales conclusions suivantes :

#### Le dispositif institutionnel

Un projet de nouvelle loi statistique a été élaborée avec l'aide d'un consultant international et attend son adoption et sa promulgation. Certaines actions prévues qui sont liées à cette loi (pérennisation des commissions spécialisées, révision de l'organigramme de l'ONS) seront donc retardées.



## Les opérations statistiques

Dans le domaine des statistiques démographiques et sociales, le Recensement général de la population et de l'habitat de 2000 a été réalisé et ses résultats publiés. Il en est de même de l'Enquête démographique et de santé de 2000-2001. Des écarts plus ou moins importants ont été notés entre les prévisions et les réalisations dans le domaine des statistiques économiques et financières.

## Les autres projets

Pour ce qui concerne les autres projets, il convient de noter que le projet de construction d'un siège pour l'ONS a été réalisé. L'Office dispose à présent de locaux fonctionnels. Il reste à construire les locaux devant abriter le futur centre de formation et de recyclage.

## Le financement

Sur la base d'une évaluation faite par l'ONS en février 2003, le coût global des opérations inscrites au SDS 2000-2005 est de 6770,1 millions d'Ouguiyas. Le rapport d'évaluation à mi-parcours estime « le taux de mobilisation des financements » à près de 37%. Ce chiffre qui ne prend pas en compte « la prise en charge par l'Etat du fonctionnement courant des services et les frais de personnel » montre que le SDS a réussi à attirer des financements importants .

## La pertinence du SDS

Le rapport d'évaluation note que l'antériorité de l'élaboration du Schéma directeur par rapport au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté n'a pas permis au premier document d'intégrer pleinement les besoins en données chiffrées pour le suivi de la pauvreté. Malgré les insuffisances notées, le SDS a permis une sensibilisation des autorités nationales et des autres décideurs à l'importance pour la Mauritanie de disposer d'un système statistique performant et de trouver les ressources nécessaires à cette fin. Pour terminer, le rapport d'évaluation formule des propositions pour la poursuite de la mise en œuvre du Schéma directeur de la statistique publique.

### *Situation actuelle et perspectives*

Le Schéma directeur de la statistique publique mauritanienne 2000-2005 en est à sa quatrième année d'exécution. Un projet de rapport d'évaluation à mi-parcours vient d'être rédigé. La version finale devrait faire sous peu l'objet d'un atelier national. Une meilleure prise en compte des besoins en données statistiques du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et du suivi des Objectifs du millénaire (OMD) devrait figurer au centre des préoccupations de l'atelier.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Sans vouloir préjuger des recommandations de l'atelier qui va examiner le rapport à mi-parcours du SDS 2000-2001, atelier auquel PARIS21 a été invité, la Mauritanie devrait

envisager bientôt l'élaboration de son prochain Schéma directeur de la statistique publique, compte tenu du temps nécessaire pour mener à bien un tel processus participatif. La période couverte par le second SDS reste à définir. Elle dépendra certainement du cycle de révision du CSLP et de l'atteinte des OMD. Elle devra aussi tenir compte de la participation du pays à des programmes plurinationaux : AFRISTAT par exemple va procéder très bientôt à l'évaluation du PROSMIC et éventuellement à l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour le développement de la statistique dans ses Etats membres. D'autres Etats d'Afrique de l'Ouest élaboreront certainement un Schéma directeur de la statistique au cours de la même période. Dès lors, PARIS21 pourrait, en collaboration avec AFRISTAT, envisager de structurer son appui futur à l'élaboration des SDS autour d'un projet regroupant la Mauritanie et les autres Etats concernés pour établir des synergies entre plusieurs initiatives nationales.

## **Niger**

### *Expériences antérieures*

Le Niger fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré un véritable Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé. La mise en œuvre du DSRP adopté en janvier 2002 est une excellente occasion pour l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique publique au Niger.

### *Situation actuelle et perspectives*

Depuis l'adoption du DSRP, la Commission européenne a élaboré, à la demande du gouvernement un « programme de renforcement des capacités pour le suivi de la pauvreté au Niger » dont l'objectif global est « de mettre en place les produits nécessaires au suivi permanent et à l'évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté grâce à une meilleure efficacité des structures de production existantes ». Ce programme qui comprend une forte composante statistique porte sur une durée de trois ans et devrait démarrer sous peu. Par ailleurs, le Niger vient de soumettre au Trust Fund de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques une requête destinée à renforcer les capacités du service de la comptabilité nationale de la DSCN, la connaissance et le suivi de la pauvreté ainsi que la mise en place d'un Schéma directeur de développement de la statistique (SDDS).

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Au titre de la composante SDDS, le financement attendu de la Banque mondiale dans le cadre du Trust Fund comprend notamment le recrutement d'un consultant international et l'organisation d'un séminaire destiné à examiner le document du Schéma directeur. La période couverte par le Schéma directeur est 2004-2008. Compte tenu du fait que la requête nigérienne n'a pas encore été approuvée, cette période sera certainement modifiée. Il conviendrait, en attendant, que PARIS21 puisse appuyer la requête auprès de la Banque. Les modalités d'un appui ultérieur de PARIS21 à l'élaboration du SDDS (appui souhaité par la Direction de la statistique et des comptes nationaux) pourront être examinées le moment venu.



en accord avec la Banque mondiale et en association avec AFRISTAT qui a participé activement à la préparation des nouveaux textes de base du système statistique nigérien.

L'élaboration du Schéma directeur de la statistique du Niger se fera probablement à la même période que celle d'autres Etats membres d'AFRISTAT. Ceci milite en faveur d'un appui à ces Etats dans le cadre d'un projet sous-régional afin de réaliser des synergies et de favoriser l'échange d'expériences.

## **Sénégal**

### *Expériences antérieures*

Le Sénégal fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré un véritable Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé. La mise en œuvre du DSRP adopté en avril 2002 est une excellente occasion pour l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique publique au Sénégal.

### *Situation actuelle et perspectives*

Depuis l'adoption du DSRP, le gouvernement du Sénégal a élaboré un « Programme national de bonne gouvernance (PNBG) » qui inclut un important volet statistique. Ce programme est soutenu financièrement par la Commission européenne. La composante statistique vise à accompagner la transformation de l'actuelle Direction de la prévision et de la statistique en une « Agence nationale de la statistique et de la démographie » et à contribuer à la mise en place de la réforme du cadre institutionnel en cours. Pour sa part, la Banque africaine de développement (BAD) finance un programme d'appui au système d'information pour le suivi de la pauvreté avec un volet destiné au renforcement des capacités de la DPS. Enfin, la Banque mondiale finance un projet d'appui à la DPS dans le cadre du Trust Fund. Ce projet prévoit l'élaboration d'un Schéma directeur statistique et informatique pour la DPS. A la fin de l'année 2003, une « Ebauche du schéma directeur pour le développement de la statistique au Sénégal » a été commandée à un consultant national qui a remis en février 2004 un rapport préliminaire.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Comme on vient de le voir, l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique a commencé en 2003 avec une étape préliminaire consistant à préparer une « Ebauche du Schéma directeur ». Les travaux d'élaboration du Schéma directeur proprement dit devraient démarrer au cours du deuxième semestre de 2004. A priori les financements nécessaires sont déjà disponibles. Il existe également des personnes-ressources locales qualifiées. Toutefois une expertise extérieure serait souhaitable pour participer aux différentes étapes du processus d'élaboration. L'idée d'un projet sous régional dans le domaine des stratégies



nationales de développement statistique qui serait monté par PARIS21 avec d'autres partenaires comme AFRISTAT a été accueillie favorablement par les responsables de la Direction de la Prévision et de la statistique qui souhaitent toutefois que leur projet de Schéma directeur ne soit pas retardé.

## Togo

### *Expériences antérieures*

Le Togo fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré un véritable Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé. Pourtant la nécessité d'inscrire le développement de la statistique dans le cadre des politiques et programmes nationaux de développement est maintenant reconnue.

### *Situation actuelle et perspectives*

Le Togo traverse depuis plus de dix ans une situation économique difficile aggravée par l'arrêt, pour des raisons politiques, des financements des bailleurs de fonds. Il faut espérer que les discussions en cours avec l'Union européenne déboucheront à court terme sur la reprise de l'aide extérieure, ce qui pourrait créer de nouvelles perspectives pour la relance et le développement des activités statistiques.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Malgré la conjoncture difficile, la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN) a entrepris des démarches en vue de préparer un Schéma directeur de la statistique, le premier du Togo. Les contacts pris avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique pour une mission d'identification à Lomé du Conseiller régional en organisation statistique n'ont pas encore abouti. Les discussions avec la DGSCN ont fait ressortir le souhait d'un appui ultérieur de PARIS21 en terme de recherche de financement et d'expertise technique pour l'élaboration du futur Schéma directeur. Enfin, la DGSCN est prête à participer aux côtés d'autres pays d'Afrique de l'Ouest à un éventuel projet sous régional dans ce domaine, à l'initiative de PARIS21.

## **4. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS**

### *4.1 Synthèse des besoins en assistance*

Au terme de cette étude, il apparaît que la quasi-totalité des onze pays de l'Afrique de l'Ouest francophone et lusophone sont engagés, à des degrés divers, dans un processus d'élaboration ou de mise en œuvre d'une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) matérialisée dans un document « Schéma directeur de la statistique » (SDS). Les besoins en assistance exprimés par les pays peuvent être classés en deux catégories : plaidoyer pour le développement de la statistique dans le cadre d'une stratégie à long ou moyen terme et assistance technique. A ces besoins s'ajoutent la documentation technique, les échanges d'expérience et la formation..



### *Concernant le plaidoyer*

La demande s'est surtout focalisée sur le soutien pour la recherche de financements pour l'élaboration des Schémas directeurs de la statistique. Il convient d'accorder une grande attention au plaidoyer auprès des décideurs politiques à un niveau élevé pour les sensibiliser à l'importance de la statistique en tant que partie intégrante de la bonne gouvernance.

### *Concernant l'assistance technique*

Les besoins sont relatifs à une expertise extérieure pour participer aux différentes étapes du processus d'élaboration des Schémas directeurs ou pour aider à réviser le cadre institutionnel du système statistique national (législation statistique, coordination et formalisation des relations entre les composantes du SSN) lorsque cette activité est menée en dehors du SDS. Même lorsque les ressources humaines nécessaires existent dans un pays, il est utile de faire appel à « un regard extérieur » dans ce genre d'exercice qui constitue encore une nouveauté pour la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest.

### *Concernant la documentation technique*

Les pays souhaitent disposer de document leur permettant, soit de se référer à des normes communes pour l'élaboration des stratégies nationales de développement statistique, soit pour étudier l'expérience de pays ayant des caractéristiques proches.

### *Concernant l'échange d'expériences*

Elle peut se faire de plusieurs manières : à travers la documentation sur support papier ou électronique, soit à travers de fora de discussions, soit lors de séminaires ou de voyages d'études.

### *Concernant la formation*

L'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique est un exercice encore nouveau pour la plupart des statisticiens africains et les expériences probantes peu nombreuses. Une formation organisée autour de ce concept et de sa mise en œuvre optimale s'avère tout à fait nécessaire.

## **4.2 Propositions**

Plusieurs approches sont possibles pour satisfaire les besoins en assistance que les pays de la zone couverte par l'étude adressent à PARIS21 : soutien pays par pays, soutien domaine par domaine, ou mise en place d'un projet sous-régional dans lequel chaque pays pourrait participer selon ses besoins spécifiques ou l'état d'avancement de son processus d'élaboration d'une stratégie nationale de développement statistique. Un tel projet couvrirait l'ensemble des catégories de besoins identifiés et permettrait de créer une synergie des actions et le soutien de plusieurs partenaires techniques et financiers. Telle semble être la voie à explorer.

### Facteurs militant pour un projet sous-régional

Plusieurs facteurs militent en faveur d'un projet régional , notamment :

- l'appartenance des onze pays de la zone d'étude à la CEDEAO (à l'exception de la Mauritanie) et à AFRISTAT leur a permis d'avoir l'habitude de participer à des programmes statistiques pluriannuels. Rappelons également que les Etats membres d'AFRISTAT ont adopté en l'an 2000 un cadre de référence commun pour le développement à moyen terme (2001-2005) de la statistique : le Programme statistique minimum commun dénommé PROSMIC . Ce programme recommande à chaque Etat membre de se doter d' « un programme national de développement statistique qui, dans la mesure du possible, devra s'intégrer dans les plans nationaux et/ou stratégies de développement économique et social » ;
- l'existence d'au moins un Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté dans chaque pays (à l'exception du Togo) crée des conditions favorables au développement de la statistique, étant donné les nombreux besoins en données statistiques non satisfaits pour la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté et pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Sept des pays de la zone ont élaboré au moins un Rapport OMD et d'autres s'apprêtent à le faire ;
- la possibilité de créer des synergies et de mettre en commun les ressources nécessairement limitées des partenaires techniques et financiers ;
- la possibilité de mettre en œuvre de manière coordonnée des normes communes pour l'élaboration des SNDS.

### Contraintes à prendre en considération

L'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique n'est pas une activité purement technique . Elle doit intégrer une dimension « politique » en ce qu'elle doit refléter l'engagement ferme des décideurs politiques et leur implication au moment des choix à faire et de la validation des différentes étapes du processus d'élaboration. Cette contrainte doit être prise en compte pour assurer au programme sous-régional proposé la souplesse nécessaire sans qu'il devienne un ensemble incohérent du point de vue contenu et horizon temporel.

### *Contenu du programme régional*

Le contenu du programme régional proposé pourrait s'articuler autour des catégories de besoins identifiés plus haut : plaidoyer, assistance technique, documentation technique , échanges d'expériences et formation. Il pourra être défini ultérieurement en fonction des suites que PARIS21 voudra bien donner à la présent étude et des conclusions de l'évaluation du PROSMIC qui va démarrer incessamment.



### **4.3 *Recommandations***

Pour terminer, trois recommandations sont formulées à l'endroit de PARIS21 :

4. Achever rapidement l'élaboration du document conceptuel sur les Stratégies nationales de développement de la statistique , le traduire en français et le diffuser largement, notamment dans les pays de la zone d'étude.
5. Une fois le document conceptuel finalisé, traduit et diffusé, organiser une formation à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement statistique à l'attention des personnes qui auront à jouer un rôle moteur dans ce domaine : fonctionnaires nationaux et consultants.
6. Examiner la possibilité de mener une étude similaire dans les six Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale qui, comme ceux de l'Afrique de l'Ouest francophone et lusophone, sont tous membres d'AFRISTAT et pourraient avoir besoin d'une assistance pour l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique.

## **Annexe 1 : Fiches pays**

Bénin

Burkina

Cap-Vert

Côte d'Ivoire

Guinée

Guinée-Bissau

Mali

Mauritanie

Niger

Sénégal

Togo



## **FICHE D'INFORMATION**

### **BENIN**

#### **Le système statistique national**

##### **Cadre institutionnel**

###### *Nature et composition du système*

Le système statistique national (SSN) du Bénin est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles et qui s'est constitué progressivement, à partir d'un noyau central, l'actuel Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE)..

Par le décret n° 97-168 du 7 avril 1997, l'INSAE est passé du statut d'administration centrale à celui d'un établissement public à caractère scientifique doté d'une autonomie de gestion et placé sous la tutelle du Ministère chargé de la statistique à savoir le Ministère chargé de la coordination de l'action gouvernementale, de la prospective et du développement (MCCAG-PD). Il est supervisé par un Conseil d'administration de sept membres présidé par le Directeur de cabinet du Ministre et qui se réunit deux fois par an .La dernière réunion du Conseil d'administration remonte au xxx..



Dans chaque département du pays existe un service statistique rattaché à la Direction départementale de la prospective et du développement (DDPD). Ces services ne sont pas des unités de l'INSAE mais participent aux activités de l'Institut au niveau des départements.

L'INSAE a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Il est chargé de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, il est chargé d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'INSAE comptait un effectif de 102 agents dont 35 contractuels et 67 titulaires. On comptait dans l'effectif global, 10 Ingénieurs statisticiens économistes, 17 Ingénieurs des travaux statistiques, 8 démographes, 3 informaticiens, 8 autres cadres A et 56 autres salariés. Parmi les 43 cadres A, il y avait 25 titulaires et 18 contractuels.

Pour l'année 2002, le budget de fonctionnement exécuté était de 327,1 millions de FCFA dont 232,9 millions de charges de personnel. Pour 2003, les prévisions budgétaires étaient de 422,1 millions de FCFA, dont 118 pour le personnel. Aux ressources du budget de fonctionnement s'ajoutent chaque année les financements destinés à des projets spécifiques.

Outre l'INSAE, le système statistique national du Bénin comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leur compétence. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants : enseignements primaire et secondaire, santé, agriculture, élevage et pêche. Ils comptent en général très peu de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers très limités. Le Service de la recherche et de la statistique de la Direction nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), organisme public multinational regroupant sept autres pays, élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du ministère des Finances. Par ailleurs des « observatoires » ont été créés dans le cadre des politiques d'ajustement structurel ou de lutte contre la pauvreté. Ils ont une fonction de collecte et d'analyse de l'information chiffrée dans leurs domaines de compétences respectifs (emploi et formation, changement social...).

### *Textes législatifs et réglementaires*

Les activités statistiques au Bénin sont régies par la loi n°99-014 du 29 janvier 1999 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national de la statistique (CNS). Cette loi traite également du secret statistique, de l'obligation de réponse et des missions de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE).

### *Coordination des activités statistiques*

Aux termes de la loi, le Conseil national de la statistique est chargé de « définir le programme des études et enquêtes statistiques, fixer les délais de réalisation, arrêter le programme annuel



et contrôler l'exécution technique des travaux ». Il assure la coordination générale du système statistique national. Il est présidé par le Ministre en charge de la statistique et comprend des représentants des producteurs de statistiques publiques. Le CNS s'appuie sur trois Commissions spécialisées et sur l'INSAE qui assure son secrétariat. Il doit se réunir deux fois par an. La dernière réunion remonte au début de l'année 2004.

### ***Association nationale de statisticiens***

Il existe une association nationale dénommée « Association des statisticiens et démographes du Bénin ? », en abrégé xxx. xxxx est une organisation non gouvernementale qui oeuvre à la promotion de la statistique et à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de statisticien. Elle a été créée en 2001 ?.

L'Association doit se réunir en assemblée générale tous les xxx. La dernière réunion remonte à xxx.

### ***Participation à des instances à vocation essentiellement statistique***

A l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Bénin est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons : l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ((AFRISTAT). AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996. Il a une double mission : promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. L'INSAE participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente le Bénin au sein de son Comité de direction.

### ***Participation à des programmes plurinationaux***

L'INSAE participe aux activités statistiques des organisations dont est membre le Bénin et aux programmes mis en place par celles-ci. C'est ainsi que de 1997 à 2003, l'INSAE a pris une part active dans le Programme d'appui régional statistique à la surveillance multilatérale de l'UEMOA (PARSTAT). Financé par la Commission européenne, ce programme vise à améliorer et à harmoniser les statistiques nécessaires à la surveillance multilatérale des politiques économiques dans les domaines suivants : les prix à la consommation, les comptes nationaux, le secteur informel et l'emploi en milieu urbain ainsi que la conjoncture économique.

Au niveau d'AFRISTAT, l'INSAE a participé à toutes les activités menées depuis 1996 aux niveaux sous-régional et régional. Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les Instituts nationaux de statistique.



Par ailleurs, le Bénin participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT (le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours va démarrer au milieu de l'année 2004.

L'INSAE participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI) dans le groupe des « pays intermédiaires », au programme ECOSTAT d'appui à la CEDEAO financé par l'Union européenne (prix, comptes nationaux, commerce extérieur) et au tout nouveau programme de la Division de statistique des Nations unies intitulé « Renforcement des capacités statistiques en appui aux objectifs de développement du millénaire dans la région de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ».

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), le Bénin y a adhéré en 2001 et ses métadonnées ont été incluses dans le « Dissemination Standards Bulletin Board » du Fonds monétaire international (FMI) en juin 2001.

### ***Rapports d'activités***

L'INSAE rédige des rapports d'activités annuels. Le dernier en date remonte à xxx et porte sur l'année xxx.

### **Production statistique**

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondages sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L'insuffisance de la coordination statistique se traduit, dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre.

### **Evaluation du système statistique national**

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans le cadre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) adopté en décembre 2002, a créé une prise de conscience au niveau de l'Etat et de la société de la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiées, de meilleure qualité et diffusées à temps. Cette situation nouvelle constitue un atout puissant pour le développement du système statistique national. Toutefois ce dernier reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

*- l'inadéquation de la législation statistique*

La loi du 29 janvier 1999 passe sous silence certains principes fondamentaux de la statistique publique comme la transparence, l'indépendance scientifique et le droit à l'accès aux données et ne définit pas suffisamment les missions des différentes composantes du SSN et leurs relations. Elle mérite d'être revue et complétée.

*- l'insuffisance de la coordination statistique*

Le noyau central du système statistique national que constitue l'INSAE devrait être renforcé en termes de ressources humaines et de moyens matériels et financiers pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer au mieux le secrétariat du Conseil national de la statistique. On constate également une faiblesse de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques malgré les progrès constatés au cours des dernières années.

*- l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*

*- l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*

*- l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifiés et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

## La gestion stratégique du système statistique national

### **Expérience en matière d'élaboration de stratégies**

#### *Expériences antérieures*

Le Bénin fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré un véritable Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé. Pourtant la nécessité d'inscrire le développement de la statistique dans le cadre des politiques et programmes nationaux de développement est largement reconnue et la mise en œuvre du DSRP est une excellente occasion pour l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique publique au Bénin, comme



le recommande du reste une étude sur la situation institutionnelle de l'INSAE réalisée en 2003 par AFRISTAT à la demande du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP).

### *Situation actuelle et perspectives*

Le rapport d'AFRISTAT précédemment cité, bien que consacré pour l'essentiel à l'INSAE, a été favorablement accueilli dans le pays, notamment par son commanditaire et par l'INSAE. Ce dernier a commencé à mettre en œuvre certaines des recommandations du rapport. C'est ainsi qu'il vient d'élaborer un programme décennal de développement statistique pour l'INSAE.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

La Direction générale de l'INSAE estime que son programme décennal de développement doit s'intégrer dans un cadre plus vaste qui engloberait l'ensemble du système statistique national et a exprimé le souhait que PARIS21 et AFRISTAT, chacun dans ses domaines d'excellence, lui apportent un appui pour l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique publique. Dans un premier temps une mission d'identification pourrait se rendre rapidement à Cotonou pour contribuer à la sensibilisation des autorités nationales et définir les grandes lignes du processus d'élaboration du SDS. Le Bénin aurait besoin d'un financement extérieur pour l'élaboration du Schéma directeur (L'INSAE envisage le recours au Trust Fund de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques). La période qui sera couverte par le SDS pourra faire l'objet de discussions au cours de la mission d'identification. Elle tiendra compte notamment du cycle de révision du Document de stratégie de réduction de la pauvreté, des opérations statistiques en cours et des programmes plurinationaux auxquels participe le Bénin.

## ***FICHE D'INFORMATION***

### **BURKINA FASO**

#### **Le système statistique national**

##### **Cadre institutionnel**

##### *Nature et composition du système*



Le système statistique national (SSN) du Burkina Faso est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles et qui s'est constitué progressivement à partir d'un noyau central, l'actuel Institut national de la statistique et de la démographie (INSD).

L'INSD est passé du statut d'administration centrale à celui d'un établissement public à caractère administratif (EPA) doté d'une autonomie de gestion et placé sous la tutelle du Ministère de l'économie et du développement. Il est supervisé par un Conseil d'administration de neuf membres qui se réunit tous les xxx. La dernière réunion du Conseil d'administration remonte au xxx. L'INSD ne dispose pas encore d' xxx antennes régionales.

L'INSD a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Il est chargé de la production d'un grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, il est chargé d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'INSD comptait un effectif de 80 agents dont 2 cadres nationaux non pris en charge par le budget national, 15 contractuels et 63 titulaires ainsi répartis : 2 Ingénieurs statisticiens économistes, 7 Ingénieurs des travaux statistiques, 4 démographes, 3 autres cadres A et 47 autres salariés. Au cours de l'année 2002, il a enregistré 7 départs , 1 arrivée et 2 cadres en formation.

En 1995, l'Institut comptait un effectif total de 102 agents dont 8 Ingénieurs statisticiens économistes, 8 démographes et 25 Ingénieurs des travaux statistiques.

Pour l'année 2002, le budget de fonctionnement voté était de 152,5 millions de FCFA et pour 2003, il était de 141,5 millions de FCFA.

Outre l'INSD, le système statistique national du Burkina Faso comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics . Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leur compétence. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants : enseignement de base et alphabétisation, santé, et agriculture. Ils comptent en général très peu de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers très limités. Le Service de la recherche et de la statistique de la Direction nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), organisme public multinational regroupant sept autres pays, élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du ministère des Finances.

### *Textes législatifs et réglementaires*

Les activités statistiques au Burkina Faso sont régis par les textes suivants :

- la loi n°0040/ADP du 8 novembre 1996 « portant obligation de réponse et de secret statistique au Burkina Faso ». Cette loi crée le Conseil national de coordination statistique (CNCS) ;
- le décret n°97-371/PRES/PM/MEF définit l'organisation et le fonctionnement du Conseil national de coordination statistique qui est devenu effectif en janvier 2000.

### ***Coordination des activités statistiques***

Comme son nom l'indique, le CNCS est l'organe officiel chargé d'assurer la coordination générale de l'ensemble du système statistique national. Il réunit, sous la présidence du Ministre en charge de la statistique, des représentants des producteurs et utilisateurs de statistiques. Il élabore les programmes annuels et pluriannuels de statistiques publiques qu'il soumet au gouvernement et veille à leur bonne exécution. Le Conseil national de coordination statistique comprend un Secrétariat technique permanent (STP), une Commission du contentieux, des Commissions spécialisées et un Comité technique. Le STP est confié à l'INSD.

La dernière réunion du CNCS remonte à xxx.

### ***Association nationale de statisticiens***

Il existe une association nationale dénommée « Association des statisticiens et démographes du Burkina », en abrégé ASTADEB. L'ASTADEB est une organisation non gouvernementale qui oeuvre à la promotion de la statistique et à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de statisticien. Elle a été créée en xxx. Elle siège au Conseil national de coordination statistique comme membre permanent.

L'Association se réunit en assemblée générale tous les xxx. La dernière réunion remonte à xxx.

### ***Participation à des instances à vocation essentiellement statistique***

A l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons : l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ((AFRISTAT). AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996. Il a une double mission : promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. L'INSD participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente le Burkina Faso au sein de son Comité de direction.

### ***Participation à des programmes plurinationaux***



L'INSD participe aux activités statistiques des organisations dont est membre le Burkina Faso et aux programmes mis en place par celles-ci. C'est ainsi que de 1997 à 2003, l'INSD a pris une part active dans le Programme d'appui régional statistique à la surveillance multilatérale de l'UEMOA (PARSTAT). Financé par la Commission européenne, ce programme vise à améliorer et à harmoniser les statistiques nécessaires à la surveillance multilatérale des politiques économiques dans les domaines suivants : les prix à la consommation, les comptes nationaux, le secteur informel et l'emploi en milieu urbain ainsi que la conjoncture économique.

Au niveau d'AFRISTAT, l'INSD a participé à toutes les activités menées depuis 1996 aux niveaux sous-régional et régional. Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les Instituts nationaux de statistique.

Par ailleurs, le Burkina Faso participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT (le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours va démarrer au milieu de l'année 2004.

L'INSD participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI) dans le groupe des « pays intermédiaires ? », au programme ECOSTAT d'appui à la CEDEAO financé par l'Union européenne (prix, comptes nationaux, commerce extérieur) et au tout nouveau programme de la Division de statistique des Nations unies intitulé « Renforcement des capacités statistiques en appui aux objectifs de développement du millénaire dans la région de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ».

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), le Burkina Faso y a adhéré en 2001 et ses métadonnées ont été incluses dans le « Dissemination Standards Bulletin Board » du Fonds monétaire international (FMI) en juin 2001. Une mission du FMI a préparé en mars 2004 un rapport ROSC (Report on the observance of standards and codes) sur les statistiques de ce pays.

### ***Rapports d'activités***

L'INSD rédige des rapports d'activités annuels. Le dernier en date remonte à xxx et porte sur l'année xxx.

### **Production statistique**

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison

de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondages sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L'insuffisance de la coordination statistique se traduit, dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre. L'élaboration récente d'un Schéma directeur de la statistique peut offrir de bonnes perspectives d'amélioration du système statistique burkinabe pour lui permettre de produire durablement des statistiques pertinentes, de qualité et diffusées à temps pour répondre à la nouvelle demande.

### **Evaluation du système statistique national**

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans le cadre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) adopté en mai 2000, a créé une prise de conscience au niveau de l'Etat et de la société de la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiées, de meilleure qualité et diffusées à temps. Cette situation nouvelle constitue un atout puissant pour le développement du système statistique national. Toutefois ce dernier reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

#### *- l'inadéquation de la législation statistique*

La loi du 8 novembre 1996 passe sous silence certains principes fondamentaux de la statistique publique comme la transparence, l'indépendance scientifique et le droit à l'accès aux données et ne définit pas suffisamment les missions et les relations entre les différentes composantes du SSN. Elle mérite d'être revue et complétée.

#### *- l'insuffisance de la coordination statistique*

Le noyau central du système statistique national que constitue l'INSD devrait être renforcé en termes de ressources humaines et de moyens matériels et financiers pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer convenablement le secrétariat du Comité national de coordination statistique. On constate également une faiblesse de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques que le fonctionnement déficient des structures de coordination prive d'un cadre idéal de discussions.

#### *- l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*

#### *- l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*

- l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifiés et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.

## La gestion stratégique du système statistique national

### Expérience en matière d'élaboration de stratégies

#### *Expériences antérieures*

Au cours de la période 1985-1995, l'amélioration du système statistique national a fait l'objet de réflexions approfondies au Burkina Faso au cours de plusieurs séminaires et ateliers. Ces réflexions ont débouché sur l'élaboration et l'adoption en 1994 par le gouvernement d'une « Stratégie nationale en matière d'information statistique » et d'une « Déclaration de politique statistique ».

La Stratégie nationale s'inscrivait « dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles de gestion économique (DOCAGE) et couvrait la période 1994-1998, certains de ses axes visant un plus long terme. Elle définissait quatre objectifs opérationnels :

- « - le système statistique est mieux organisé ;
- le cadre institutionnel est adapté et fonctionnel ;
- la statistique est rendue prioritaire ;
- la production est mieux adaptée aux besoins ».

Suite à l'adoption de la Stratégie nationale et de la Déclaration de politique statistique, plusieurs décisions ont été prises : les textes relatifs au fonctionnement du Comité national de coordination statistique ont été adoptés, un « Programme national statistique 2002-2004 » a été préparé et, en octobre 2002, l'INSD est devenu un établissement public à caractère administratif (EPA).

Bien que constituant une avancée notable par rapport à d'autres initiatives antérieures, la Stratégie nationale et la Déclaration de politique statistique qui en constitue la traduction politique au niveau le plus élevé n'ont pas réussi, faute d'une véritable stratégie de financement, à améliorer de manière durable les performances du système statistique national. C'est ainsi qu'à la suite de l'adoption en mai 2000 du Cadre stratégique de réduction de la pauvreté, un Schéma directeur de la statistique a été élaboré et adopté au début du deuxième semestre de l'année 2003.

#### *Le Schéma directeur de la statistique 2004-2009*

Le Schéma directeur de la statistique (SDS) du Burkina Faso a été adopté le 10 juillet 2003 par le Conseil national de coordination statistique (CNCS). Une communication orale a été ensuite faite en Conseil des Ministres. L'initiative de l'élaboration du Schéma a été prise par le Ministère du développement économique à travers la Direction générale de l'INSD avec le soutien technique et financier de la Banque mondiale.

### Le processus d'élaboration

Comme pour le DSRP, il s'est agi d'un processus participatif qui a associé toute les composantes du SSN ainsi que les principaux utilisateurs de statistique.

Les principales étapes du processus d'élaboration sont les suivantes :

- la réunion de lancement qui s'est tenue à Ougadougou le 23 mai 2003 à l'occasion d'une mission de la Banque mondiale ;
- l'atelier de préparation du SDS du 12 au 14 juin 2003 dont les objectifs étaient « l'internalisation par les différents acteurs du système statistique du processus de formulation du Schéma directeur, la disposition des programmes sectoriels à moyen terme à partir des besoins des utilisateurs et la rédaction des rapports qui synthétisent les différents rapports sectoriels, en vue de constituer une base pour l'élaboration du SDS ». Au cours de l'atelier cinq groupes de réflexion ont été constitués autour des domaines suivants : la comptabilité nationale, la conjoncture économique et les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, les statistiques sociales, les statistiques agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et environnementales, la coordination statistique et la gouvernance ;
- l'élaboration du SDS qui a été confiée à deux consultants nationaux qui ont travaillé du 15 au 25 juin 2003 en tenant compte des orientations du PROSMIC et de l'expérience d'autres pays africains.

### Les résultats du processus

Le diagnostic fait au moment de l'élaboration du Schéma directeur avait mis l'accent sur les faibles performances du système statistique national qui n'arrive pas répondre de manière satisfaisante aux besoins en information chiffrée d'une société et d'une économie engagées dans un processus de transformation complexe pour sortir de la pauvreté et du sous développement. Le Schéma directeur a pour objectif global de rendre le SSN burkinabe plus performant par la production et l'utilisation régulières de statistiques suffisantes en quantité et en qualité, pertinentes, produites, analysées et diffusées à temps selon les normes internationales.

Le SDS se fixe cinq « objectifs stratégiques » déclinés chacun en « objectifs opérationnels ». Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- « - assurer une production statistique respectant les critères de norme et répondant au mieux aux besoins des utilisateurs ;
- assurer le partage de l'information en assurant sa valorisation par l'analyse et la diffusion pour une meilleure accessibilité ;
- faire la réforme institutionnelle qui favorise le développement harmonieux des statistiques dans une optique production/utilisation ;
- élaborer et mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines ;

- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement de la production et de l'utilisation des statistiques ».

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, le SDS dresse un plan d'action qui décrit les actions à réaliser et les résultats attendus au cours de la période de six ans allant de 2004 à 2009 dans les neuf domaines suivants :

- Gouvernance, cadre institutionnel et législatif, et ressources humaines ;
- Etat de la population ;
- Conjoncture économique et sociale ;
- Conditions de vie des ménages et pauvreté ;
- Agriculture, sylviculture, élevage, pêche et environnement ;
- Activités non agricoles ;
- Macroéconomie et comptes nationaux ;
- Budget et finances ;
- Informatique et techniques connexes et diffusion.

Parmi les grandes opérations statistiques programmées on peut citer : le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2006), le Recensement industriel et commercial (RIC) tous les deux ans à partir de 2004, les Enquêtes prioritaires 2006 et 2009, une Enquête intégrale en 2008-2009, et le Recensement général de l'agriculture (RGA 2005). Outre ces opérations, l'amélioration des statistiques issues de sources administratives recevra une grande attention. Il en est de même de la normalisation de la production statistique (adoption de nomenclatures statistiques, élaboration de bases de sondages pouvant servir à différentes enquêtes, constitution de répertoires...), de la normalisation de la diffusion de l'information statistique (formats et supports des publications ...) et enfin de la normalisation et de la rationalisation de la gestion de l'information statistique (logiciels de gestion et de cartographie, bases de données, stockage des données d'enquêtes et de recensement ..).

Bien qu'aucune liste des indicateurs nécessaires pour le suivi de la pauvreté et des Objectifs de développement du millénaire (OMD) ne figure dans le Schéma directeur, plusieurs des opérations statistiques programmées se réfèrent explicitement au suivi du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, le SDS prescrit l'élaboration ultérieure d'une stratégie de financement des opérations statistiques courantes, des enquêtes et recensements (« opérations spéciales ») et de la formation des ressources humaines.

Le SDS dresse un tableau donnant le coût des activités programmées par année de 2004 à 2009, pour un coût total de 22,106 milliards de FCFA (environ 33,7 millions d'Euros) dont 20,4% à la charge de l'Etat et 79,6% à rechercher auprès d'autres bailleurs de fonds.

#### La mise en œuvre du Schéma directeur

Pour sa mise en œuvre, le Schéma directeur crée un dispositif institutionnel piloté par le Conseil national de coordination statistique qui s'appuie en tant que de besoin sur les commissions spécialisées par domaine. Un mécanisme de suivi et d'évaluation structuré comme le dispositif de pilotage est créé avec deux types d'indicateurs : « les indicateurs de réalisation du programme statistique » et les « critères de réussite du programme ».



### *Situation actuelle et perspectives*

Depuis l'adoption du Schéma directeur de la statistique, le Burkina est devenu éligible au programme « STATCAP » de la Banque mondiale. Par ailleurs, dans le cadre du 8<sup>ème</sup> Fonds de développement (FED) de la Commission européenne, un projet d'appui au renforcement des capacités de l'INSD et des services statistiques des ministères sociaux du Burkina Faso a été mis en place pour une période de deux ans.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

A présent, le Burkina Faso dispose d'un Schéma directeur de la statistique qui balise le chemin du développement du système statistique national au cours de la période 2004-2009. Les perspectives de financement du plan d'action défini dans ce document paraissent bonnes.

Pour l'atteinte de l'objectif stratégique qui consiste à faire la réforme institutionnelle du SSN, le pays aura besoin d'un appui technique pour la relecture et la modification des textes législatifs et réglementaires et pour améliorer le dialogue producteurs/utilisateurs.

Par ailleurs, une mise à jour du SDS sera nécessaire pour s'assurer qu'il est en adéquation avec les besoins en données statistiques du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui doit faire l'objet de révisions triennales. De par sa position et l'expertise technique qu'il peut mobiliser, PARIS21 aura un rôle de premier plan à jouer pour apporter l'assistance technique nécessaire à la réalisation de l'objectif stratégique ci-dessus.

Enfin, il convient de rappeler qu'une stratégie de financement durable du système statistique national reste à élaborer et à mettre en œuvre. Dans ce domaine vital, PARIS21 devrait pouvoir jouer efficacement un rôle de plaidoyer auprès des autorités nationales, régionales et internationales. Le Burkina Faso étant membre d'AFRISTAT, les interventions de PARIS21 devraient être bien coordonnées avec celles de cette institution.

## ***FICHE D'INFORMATION***

### **CAP VERT**

#### **Le système statistique national**

##### **Cadre institutionnel**

###### ***Nature et composition du système***

Le cadre institutionnel actuel du système statistique national du Cap-Vert (*Sistema Estatístico Nacional* ou SEN) date du milieu de la décennie 1990 marquée par d'importantes mutations économiques, politiques et sociales avec le passage du pays à l'économie de marché et à la démocratie multipartite. Suite aux révisions constitutionnelles de 1990 et 1992, le gouvernement a entrepris de rénover le cadre institutionnel du SEN pour créer les conditions d'un développement ordonné et maîtrisé d'un système d'information statistique adapté au nouveau contexte.

La loi n° 15/V/96 du 11 novembre 1996 a posé les « bases générales » du SEN. Elle a été modifiée le 22 mars 1999 avec l'adoption de la loi n° 93/V/99. Avec ces deux lois qui tiennent dûment compte des principes fondamentaux de la statistique publique tels qu'adoptés en 1994 par la Commission de statistique des Nations unies, le SEN du Cap Vert dispose d'une base légale solide. Il s'agit d'un système décentralisé autour d'un noyau relativement fort aux missions et prérogatives bien définies : l'Institut national de la statistique (*Instituto Nacional de Estatística* ou INE) . Outre l'INE, le système statistique national comprend les organismes producteurs de statistiques sectorielles (OPES) au nombre de sept : la Banque du Cap-Vert, les cinq services statistiques situés dans les ministères en charge de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, de la justice et des pêches, et l'Institut de l'emploi et de la formation professionnelle. Les OPES dont la création est strictement réglementée, sont tenus de signer des protocoles avec l'INE qui est chargé de la coordination technique du SEN sous l'autorité du Conseil national de la statistique (CNEST).

L'INE est une administration qui « jouit de la personnalité de droit public et de l'autonomie administrative, financière et patrimoniale ». Ses statuts sont définis par le décret n° 9/00 du 4 septembre 2000. Il est placé sous l'autorité d'un Président qu'assistent un Conseil de gestion et un Conseil scientifique. L'INE est sous la tutelle du Ministre des Finances.

L'INE a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à

l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Elle est chargée de la production d'un grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, elle est chargée d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'INE comptait un effectif de 67 agents dont plus de la moitié (34) sont des cadres supérieurs (niveau Licence ou plus) ainsi répartis : 16 statisticiens, 10 économistes, 2 démographes et 6 informaticiens. L'effectif de l'INE a plus que doublé entre 1997 et 2001.

Pour l'année 2001, le budget de fonctionnement sur ressources de l'Etat était de 63,2 millions d'Escudos. Pour 2002, le budget prévisionnel s'élevait à 65,7 millions d'Escudos. Aux ressources du budget de fonctionnement s'ajoutent chaque année les financements destinés à des projets spécifiques. Il convient de noter qu'à partir du milieu de l'année 2001, les restrictions budgétaires décidées par le gouvernement ont affecté les ressources financières mises par l'Etat à la disposition de l'INE..

### *Textes législatifs et réglementaires*

Les activités statistiques au Cap-Vert sont régies par la loi n°15/V/96 du 11 novembre 1996 modifiée par la loi n° 93/V/99 du 22 mars 1999. Cette loi définit le système statistique national, ses principes directeurs, les missions générales de l'INE et les prérogatives du Conseil National de la statistique (*Conselho Nacional de Estatística* ou CNEST). Elle précise également les conditions de création des organismes producteurs de statistiques (OPES).

### *Coordination des activités statistiques*

Le Conseil national de la statistique est chargé « de superviser, d'orienter et de coordonner » le système statistique national. Son président est nommé par le Conseil des Ministres et ses membres par le Premier Ministre. Le Président de l'INE en est le Vice-Président. Le CNEST regroupe des représentants des ministères abritant des OPES, de la Banque du Cap-Vert et des principaux utilisateurs. Le CNEST se réunit deux fois par an et ses délibérations sont publiées au Journal Officiel. Le Conseil élabore des plans d'activités qui couvrent quatre années et approuve les programmes d'activités annuels des producteurs de statistiques publiques. Il approuve également les outils de coordination technique : concepts, définitions, nomenclatures, etc. ; dont l'usage est obligatoire. L'INE assure le secrétariat du CNEST.

### *Association nationale de statisticiens*

Il n'existe pas d'association nationale de statisticiens au Cap-Vert.

### *Participation à des instances à vocation essentiellement statistique*

A l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Cap-Vert est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. Parmi celles qui mènent



régulièrement des activités statistiques, citons : l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des pays de langue officielle portugaise et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ((AFRISTAT). AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996 . Il a une double mission : promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. L'INE participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente le Cap-Vert au sein de son Comité de direction.

### ***Participation à des programmes plurinationaux***

L'INE participe aux activités statistiques des organisations dont est membre le Sénégal et aux programmes mis en place par celles-ci.

Au niveau d'AFRISTAT, l'INE a participé depuis 2000, date de l'adhésion du Cap-Vert, à toutes les activités menées aux niveaux sous-régional et régional .

Par ailleurs , le Cap-Vert participe depuis 2002 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT ( le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours va démarrer au milieu de l'année 2004 .

L'INE participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI) dans le groupe des « pays intermédiaires ? » , au programme ECOSTAT d'appui à la CEDEAO financé par l'Union européenne (prix, comptes nationaux, commerce extérieur) et au tout nouveau programme de la Division de statistique des Nations unies intitulé « Renforcement des capacités statistiques en appui aux objectifs de développement du millénaire dans la région de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ».

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), le Cap-Vert y a adhéré en xxx ? et ses métadonnées ont été incluses dans le « Dissemination Standards Bulletin Board » du Fonds monétaire international (FMI) en juin xxx .

### ***Rapports d'activités***

L'INE rédige des rapports d'activités annuels. Le dernier en date remonte à xxx et porte sur l'année xxx.

### **Production statistique**

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondages sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. Contrairement à d'autres pays d'Afrique subsaharienne, la coordination statistique au Cap-Vert semble bien assurée. Sur la plan des outils techniques de coordination beaucoup a été fait au cours des dernières années notamment dans le domaines des nomenclatures avec l'approbation par le Conseil national de la statistique en 2002 de la « Classification économique des activités », et de la « Classification nationale des biens et services ». Quatre autres nomenclatures ont été élaborées et un « Fichier national des unités statistiques » a été mis en place.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre.

### **Evaluation du système statistique national**

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans le cadre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté dont la version intérimaire a été adoptée en janvier 2002, a créé une prise de conscience au niveau de l'Etat et de la société de la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiées, de meilleure qualité et diffusées à temps. Cette situation nouvelle constitue un atout puissant pour le développement du système statistique national. Toutefois, malgré les progrès réalisés ce dernier reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

#### *- le niveau de développement inégal des composantes du SNE*

Comme on l'a vu, au cours de la deuxième moitié de la décennie 1990, l'Etat a mis des ressources importantes, humaines et financières à la disposition de l'Institut national de la statistique. Par contre, à l'exception de la Banque du Cap-Vert, les autres organismes producteurs de statistiques ont vu leurs ressources humaines et financières décroître ou stagner, ce qui a pour conséquence une baisse de leurs activités.

*- l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*

*- l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*

*- l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifié, notamment dans les OPES et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

### **La gestion stratégique du système statistique national**



## **Expérience en matière d'élaboration de stratégies**

### *Expériences antérieures*

La loi de base de la statistique charge le Conseil national de la statistique d'élaborer périodiquement un plan d'activités pour une période de quatre et de suivre son exécution. Ce mandat semble assez bien rempli. Toutefois, on ne peut pas dire que ces plans d'activités sont de véritables Schémas directeurs de la statistique.

### *Situation actuelle et perspectives*

A l'initiative du Conseil national de la statistique, un « Agenda statistique 2004-2007 » est en cours d'élaboration. Parmi les travaux déjà réalisés figurent l'élaboration d'un « cadre logique » pour l'ensemble du SEN et l'analyse statistique des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). L'impact de la mise en œuvre du DSRP sur le système statistique national sera également examiné. L'Agenda statistique vise donc à préparer le SEN à mieux répondre à la demande en données statistiques nécessaires au suivi du DSRP et des OMD. L'Agenda statistique comprend trois grandes composantes : le Plan d'activités, le Plan de formation (ces deux documents seront soumis à l'approbation du Conseil national de la statistique) et le Plan de renforcement des capacités qui sera soumis au Conseil des Ministres. Ce dernier document servira au gouvernement de cadre de discussions avec les partenaires au développement. Les travaux d'élaboration de l'Agenda statistique doivent être terminés avant la fin de 2004.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Pour le court terme, l'INE estime que l'Agenda statistique en cours d'élaboration peut tenir lieu de Schéma directeur de la statistique du Cap-Vert pour la période 2004-2007. Toutefois, elle a exprimé son souhait de participer à des échanges d'expériences avec les autres pays d'Afrique de l'Ouest qui seraient organisés par PARIS21 en collaboration avec d'autres institutions parmi lesquelles AFRISTAT.

## ***FICHE D'INFORMATION***

### **CÔTE D'IVOIRE**

#### **Le système statistique national**

##### **Cadre institutionnel**

##### *Nature et composition du système*

Le système statistique national (SSN) de la Côte d'Ivoire est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles et qui s'est constitué progressivement, à partir d'un noyau central, l'actuel Institut national de la statistique (INS).

L'INS a été créé en 1991, sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) à la suite de la fusion de la Direction de la statistique avec les services de la Comptabilité nationale et de la Banque des données financières (décret n°91-638 du 9 octobre 1991). En 1996, le décret n°96-975 du 18 décembre a transformé l'établissement public « INS » en société d'Etat (SODE) placé sous la tutelle technique du Ministre chargé du plan et la tutelle financière du Ministre de l'économie et des finances. Il est supervisé par un Conseil d'administration de xxx membres qui se réunit tous lesxxx. La dernière réunion du Conseil d'administration remonte au xxx.

L'INS compte 10 directions régionales.

L'INS a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Il est chargé de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, il est chargé d'assurer la coordination technique du système statistique national.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'INS comptait un effectif de 275 agents ainsi répartis : 10 Ingénieurs statisticiens économistes, 29 Ingénieurs des travaux statistiques, 13 démographes, 10 informaticiens, 24 autres cadres A et 189 autres salariés. Au cours de l'année 2002, l'INS a enregistré 10 départs dont 7 cadres A.

En 1996, l'Institut comptait un effectif de xxx agents.

En 2002, le budget exécuté s'élevait à 1,959 milliards de FCA (dont 1,332 milliards de charges de personnel) pour des prévisions budgétaires de 2,838 milliards de FCFA. Pour l'année 2003, les prévisions budgétaires étaient de 2,677 milliards de FCFA dont 1,600 milliards de charges de personnel. Les recettes propres attendues étaient de 0,880 milliard de FCFA .

Outre l'INS, le système statistique national de la Côte d'Ivoire comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leur compétence. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants : agriculture, santé et population, éducation nationale, enseignement supérieur et recherche scientifique, tourisme, commerce, et transports. Ils comptent en général peu de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers limités. Le Service de la recherche et de la statistique de la Direction nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), organisme public multinational regroupant sept autres pays, élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du Ministère des finances. Par ailleurs le Bureau national d'études techniques pour le développement (BNETD), société d'Etat collecte des données statistiques, notamment macroéconomiques. Enfin, l'Observatoire de l'emploi situé au sein de l'Agence d'études et de promotion de l'emploi (AGEPE) effectue des enquêtes statistiques sur l'emploi et la formation.

### *Textes législatifs et réglementaires*

Les activités statistiques en Côte d'Ivoire sont régies par les textes suivants :

- la loi de 1951 est le texte fondamental régissant les activités statistiques . Elle n'est plus adaptée à la situation du pays ;
- le décret n° 94-618 portant réorganisation du Comité national de la statistique et de la normalisation comptable (CNSNC).

### *Coordination des activités statistiques*

Comme son nom l'indique , le CNSNC est l'organe officiel chargé d'assurer la coordination générale de l'ensemble du système statistique national. Il réunit, sous la présidence du Ministre en charge de la statistique des représentants des producteurs et utilisateurs de statistiques. Il est chargé d'élaborer les programmes annuels et pluriannuels de statistiques publiques , de les soumettre au gouvernement et de veiller à leur bonne exécution. Le CNSNC comprend un Secrétariat assuré par l'INS et des Commissions spécialisées .

La dernière réunion du CNSNC remonte àxxx.



### ***1.1.1 Association nationale de statisticiens***

Il existe une association nationale dénommée « Association des statisticiens et démographes de Côte d'Ivoire », en abrégé ASDECI. L'ASDECI est une organisation non gouvernementale qui oeuvre à la promotion de la statistique et à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de statisticien. Elle a été créée en xxx.

L'Association se réunit en assemblée générale tous les xxx . La dernière réunion remonte à xxx.

#### ***Participation à des instances à vocation essentiellement statistique***

A l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales . Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons : l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne. ((AFRISTAT). AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996 . Il a une double mission : promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. L'INS participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente la Côte d'Ivoire au sein de son Comité de direction.

#### ***Participation à des programmes plurinationaux***

L'INS participe aux activités statistiques des organisations dont est membre la Côte d'Ivoire et aux programmes mis en place par celles-ci. C'est ainsi que de 1997 à 2003, l'INS a pris une part active dans le Programme d'appui régional statistique à la surveillance multilatérale de l'UEMOA (PARSTAT). Financé par la Commission européenne, ce programme vise à améliorer et à harmoniser les statistiques nécessaires à la surveillance multilatérale des politiques économiques dans les domaines suivants : les prix à la consommation, les comptes nationaux, le secteur informel et l'emploi en milieu urbain ainsi que la conjoncture économique.

Au niveau d'AFRISTAT, l'INS a participé à toutes les activités menées depuis 1996 aux niveaux sous-régional et régional . Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les instituts nationaux de statistique.

Par ailleurs , la Côte d'Ivoire participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT ( le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la



diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours va démarrer au milieu de l'année 2004 .

L'INS participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI) dans le groupe des « pays intermédiaires ? », au programme ECOSTAT d'appui à la CEDEAO financé par l'Union européenne (prix, comptes nationaux, commerce extérieur) et au tout nouveau programme de la Division de statistique des Nations unies intitulé « Renforcement des capacités statistiques en appui aux objectifs de développement du millénaire dans la région de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ».

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), la Côte d'Ivoire y a adhéré en 1999 ? et ses métadonnées ont été incluses dans le « Dissemination Standards Bulletin Board » du Fonds monétaire international (FMI) en xxx.

### ***Rapports d'activités***

L'INS rédige des rapports d'activités annuels. Le dernier en date remonte à xxx et porte sur l'année xxx.

### **Production statistique**

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondage sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L'insuffisance de la coordination statistique se traduit , dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps , à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs , beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre. L'élaboration et l'adoption d'un premier Schéma directeur de la statistique couvrant la période 1996-2000 offrait de bonnes perspectives d'amélioration du système statistique ivoirien pour lui permettre de produire durablement des statistiques pertinentes, de qualité et diffusées à temps pour répondre à la nouvelle demande. Malheureusement, suite à la conjonction de facteurs divers, les résultats obtenus n'ont pas été à la hauteur des espérances.

### **Evaluation du système statistique national**

Depuis la fin de l'année 1999, la Côte d'Ivoire traverse une situation politique difficile que sont venus aggraver les événements de septembre 2002 qui ont marqué la coupure *de facto* du pays en deux zones dont l'une échappe au contrôle du gouvernement. Cette situation ne pouvait avoir que des répercussions négatives sur le fonctionnement du système statistique national. L'adoption de la version intérimaire du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) en juin 2003 aurait pu amorcer la relance des activités de l'ensemble du système statistique national mais le programme que représente ce document n'a pas connu apparemment un début d'exécution, les principaux bailleurs de fonds ayant suspendu leur assistance devant la persistance de la crise politique. Toutefois, le gouvernement a décidé d'élaborer un deuxième Schéma directeur de la statistique pour la période 2001-2005. Ce document est en cours de finalisation.

Malgré les résultats positifs obtenus dans certains domaines dans le cadre de la mise en œuvre du premier Schéma directeur (voir plus bas), le système statistique ivoirien reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

*- l'inadéquation de la législation statistique*

La loi de 1951 qui date de la colonisation ne correspond plus à la situation du SSN ivoirien et doit être abrogée et remplacée par une nouvelle loi qui tienne compte des évolutions intervenues sur les plans statistique, économique et social au cours des cinquante dernières années.

*- l'insuffisance de la coordination statistique*

Le noyau central du système statistique national que constitue l'INS devrait être renforcé en termes de ressources humaines qualifiées dans les divers métiers de la statistique pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer convenablement le secrétariat du Comité national de la statistique et de la normalisation comptable. On constate toujours une faiblesse de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques que le fonctionnement inadéquat des structures de coordination prive d'un cadre idéal de discussions.

*- l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*

*- l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*

*- l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifiés et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

## La gestion stratégique du système statistique national

### Expérience en matière d'élaboration de stratégies

### *Expériences antérieures : le premier Schéma directeur de la statistique*

La Côte d'Ivoire est le premier pays d'Afrique subsaharienne francophone à s'être doté d'un Schéma directeur de la statistique.

Après une période relativement faste couvrant les années 1960 et 1970 qui ont vu le pays connaître une croissance économique rapide et le recours à une assistance technique extérieure nombreuse et de qualité, le système statistique ivoirien s'est beaucoup détérioré au cours des années 1980 marquées par une crise économique sévère qui a débouché en 1994, comme dans les autres pays de la Zone franc par une dévaluation de 50% de la monnaie commune, le Franc CFA.

A partir de 1991, les autorités gouvernementales, conscientes de la gravité de la situation ont pris une série de mesures de redressement, notamment avec les réformes successives du statut de l'organe statistique central du pays et la création du Conseil national de la statistique et de la normalisation comptable ( voir plus haut).

Vers le milieu de la décennie 1990, le gouvernement a adopté une Charte du développement de la Côte d'Ivoire pour la période 1995-2000 . Cette charte définit une vision claire du développement économique et social du pays matérialisée par le slogan « la Côte d'Ivoire, Eléphant d'Afrique ». Le redressement du système statistique national faisait partie des mesures prioritaires prévues par la Charte. Il s'agissait de faire en sorte que le système statistique national « retrouve son aura des années 1970 et se rapproche du niveau de ceux des pays développés ». Les conditions étaient donc réunies pour l'élaboration de ce qui va devenir le premier Schéma directeur de la statistique de la Côte d'Ivoire.

#### *Le processus d'élaboration*

Le Schéma directeur est un exercice participatif d'un type nouveau pour la statistique ivoirienne voire africaine qui s'est réalisé en cinq étapes :

- 1. Lancement de l'opération ;
- 2. Bilan de l'existant et orientations générales pour définir le système cible ;
- 3. Scénarios pour atteindre le système cible ;
- 4. Plans d'action annuels pour exécuter le scénario choisi ;
- 5. Mise en œuvre.

On trouvera une excellente présentation du premier Schéma directeur dans l'article de Gérard Chenais publié dans le numéro 87-88 de la Revue STATECO de l'INSEE, décembre 1997.

L'élaboration du Schéma directeur par le Comité national de la statistique et de la normalisation comptable, maître d'ouvrage, a mis à contribution plusieurs structures ad hoc : un Groupe de projet, « instance d'exécution qui effectue des études et propose des orientations » qui comprend sept membres dont un coordonnateur, un Groupe de travail pour le schéma directeur informatique, et six commissions spécialisées, animée chacune par un membre du Groupe de projet. Les commissions étaient constituées autour des thèmes suivants :

- 1. Population ;
- 2. Conditions de vie des ménages ;

- 3. Agriculture ;
- 4. Entreprises non agricoles ;
- 5. Grands équilibres économiques ;
- 6. Environnement.

L'élaboration du Schéma directeur a bénéficié de plusieurs missions ponctuelles effectuées par des experts étrangers.

Le démarrage de chacune des cinq étapes du processus d'élaboration était conditionné par la validation « politique » par le CNSNC de l'étape précédente. Prévu pour durer 18 mois, le processus s'est étalé sur une période de 24 mois environ et a débouché sur l'adoption du Schéma directeur de la statistique par le CNSNC en avril 1997.

#### Les résultats du processus d'élaboration

Les plans d'actions pour la période 1996-2000 ont fait l'objet d'un regroupement en trois grands groupes de projets relativement autonomes : les « projets structurels », les « projets d'opérations statistiques majeures » et les « projets informatiques ».

Parmi les projets structurels, on trouve : le refonte du SSN, la mise en place de la démarche qualité, l'introduction de la normalisation, celle de l'ingénierie statistique, la mise en place de l'unité de gestion, les politiques d'emploi dans le SSN, la formation initiale et la formation continue, le financement du SSN, la diffusion et l'archivage, les locaux de l'INS et du Réseau des services statistiques des ministères. Dans le deuxième groupe on peut citer : la mise en place des filières de production statistique, l'établissement des comptes nationaux selon le SCN 93, le Recensement général de la population et de l'habitation de 1998, le Recensement national de l'agriculture, la statistique géoréférencée, entre autres. Enfin dans le troisième groupe on trouve notamment les équipements types à l'INS et dans le reste du SSN, la communication entre unités du SSN, les compétences informatiques dans le SSN.

#### Le bilan de la mise en œuvre

Le Comité national de la statistique et de la normalisation comptable (CNSNC) a procédé en 2003 au bilan de la mise en œuvre du premier Schéma directeur de la statistique de la Côte d'Ivoire. On peut résumer comme suit la situation à la fin de l'an 2000 :

##### Concernant les projets structurels

« Au total sur 19 projets, 2 seulement ont été réalisés (la réorganisation de l'INS et la création en son sein d'une unité d'ingénierie) et 4 ont été réalisés partiellement ou sont en cours de réalisation ».

##### Concernant les projets d'opérations statistiques

« Sur 14 opérations statistiques majeures, 5 ont été réalisées, 4 partiellement réalisées ou en cours de réalisation et 5 n'ont pas connu de début de réalisation ».

Parmi les projets structurels qui n'ont pas été réalisés, figurent la loi sur la statistique, la transformation du CNSNC en Conseil national de la statistique, la mise en place du Réseau

des services statistiques ministériels, la mise en place de la démarche qualité, le renforcement du dispositif d'enquêtes, la mise en place de l'Unité de gestion des ressources humaines, le dispositif de financement du système statistique national, la diffusion et l'archivage.

En ce qui concerne les grands projets d'opérations statistiques, les réalisations ont porté notamment sur les comptes nationaux, le répertoire administratif des entreprises, le Recensement général de la population et de l'habitat de 1998, la statistique géoréférencée et l'enquête cacaoyère de 1997-1999.

Dans le domaine de l'informatique, la mise en place de l'architecture informatique du SSN n'a pas connu de début d'exécution pour des raisons financières.

Comme mentionné dans le document du CNSNC, daté de décembre 2003 et intitulé : « Schéma directeur de la statistique 2001-2005 », la cible du premier Schéma directeur n'a pas été atteinte. Parmi les raisons, le document mentionne :

- « l'adoption tardive du document en 1997 seulement ;
- une vulgarisation et une sensibilisation insuffisantes ;
- les perturbations liées à l'exécution du RGPH 98 et à la révision des listes électorales confiée à l'INS ;
- les difficultés à réunir le CNSNC ;
- le manque de moyens d'action du CNSNC, notamment l'absence d'un budget ad hoc ;
- le mauvais fonctionnement des commissions spécialisées du CNSNC faute de moyens financiers ;
- le contexte socio-politique défavorable à la suite des événements de 1999 et 2000 ».

### ***Le Schéma directeur de la statistique 2001-2005***

Sous la supervision du Comité national de la statistique et de la normalisation comptable, un deuxième Schéma directeur de la statistique couvrant la période 2001-2005 est en cours de finalisation. Les travaux ont commencé en 2001 ?.

Le scénario retenu pour la nature du SSN reste le même que pour le premier Schéma directeur, à savoir le « scénario décentralisé interne ». Les grands objectifs visés restent les mêmes. Quant au nouveau plan d'action, il ne couvre plus que les deux années 2004-2005 compte tenu du fait que les années 2001 à 2003 sont déjà passées. Il reconduit les opérations majeures qui n'ont pu être exécutées au cours du premier Schéma directeur (notamment au niveau des projets structurels) et y ajoute d'autres opérations liées à l'évolution de la demande en données statistiques.

Dans sa version datant de janvier-février 2004, le Schéma directeur ne comporte pas d'évaluation du coût des projets retenus. Il peut être considéré comme un plan de rattrapage et de transition en attendant l'élaboration d'un troisième Schéma directeur qui pourrait couvrir la période 2006-2010.

### *Situation actuelle et perspectives*

Comme nous venons de le voir, le Schéma directeur de la statistique ivoirienne 2001-2005 n'est pas encore finalisé. Nous l'avons défini comme un plan de rattrapage et de transition. Malgré tous les efforts faits et les progrès enregistrés depuis janvier 2003, date de la signature des accords de Marcoussis par les partis politiques et la rébellion armée, la situation politique reste encore difficile. Le pays est toujours coupé en deux. Dans ces conditions, le développement du système statistique national peut difficilement recevoir la priorité qu'il mérite. Il faudra probablement attendre le retour à une situation politique « normale » pour envisager sérieusement un nouveau décollage du SSN.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Le deuxième Schéma directeur de la statistique de la Côte d'Ivoire devrait être finalisé d'ici à la fin de l'année 2003. Sans attendre, il devrait être possible d'entamer l'élaboration de la nouvelle loi statistique et du décret transformant le CNSNC en un Conseil national de la statistique. De même, les autres éléments de la refonte de l'architecture du SSN ainsi que son financement devraient pouvoir faire l'objet de réflexions et /ou travaux préliminaires. PARIS21 pourrait apporter un appui dans ces travaux et réflexions.

## **FICHE D'INFORMATION**

### **GUINEE**

#### **Le système statistique national**

##### **Cadre institutionnel**

##### *Nature et composition du système*

Le système statistique national (SSN) de la République de Guinée est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles et qui s'est constitué progressivement, à partir d'un noyau central, l'actuelle Direction nationale de la statistique (DNS). La DNS est l'héritière de la Direction générale de la statistique (DGS) créée en 1958, date de l'indépendance du pays. En 1981, la DGS a fusionné avec la Direction générale du plan avant de s'en séparer en 1986 et d'absorber en 1988 le Centre national d'informatique et de gestion (CNIG) pour donner naissance à la Direction nationale de la statistique. La DNS



est organisée par le décret n°97/063/PRG/SGG du 5 mai 1997. Elle a le statut d'administration centrale sous la tutelle du Ministre en charge du Plan.

Il existe 9 Directions régionales et 33 Services préfectoraux du plan et de la statistique qui mènent à la fois des activités de planification et de statistique. Ces structures ne dépendent pas directement de la Direction nationale de la statistique.

La DNS a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Elle est chargée de la production d'un grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, elle est chargée d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la DNS comptait un effectif de 72 agents dont 2 contractuels et 70 titulaires. On comptait dans l'effectif global, 1 Ingénieur statisticien économiste, 13 Ingénieurs des travaux statistiques, 1 démographe, 9 informaticiens, 16 autres cadres A et 30 autres salariés. En 2002, un cadre A a rejoint la DNS en provenance d'une autre administration nationale.

Pour l'année 2002, le budget de fonctionnement exécuté, hors charges de personnel, était de 21,9 millions de Francs guinéens. Aux ressources du budget de fonctionnement s'ajoutent chaque année les financements destinés à des projets spécifiques.

Outre la DNS, le système statistique national de Guinée comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leur compétence. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants : enseignement pré-universitaire, santé, agriculture et élevage. Ils comptent en général très peu de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers très limités. La Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du Ministère des finances.

### *Textes législatifs et réglementaires*

Les activités statistiques en Guinée sont régies par la loi L/95/CTRN du 29 août 1995 portant organisation, obligation et secret en matière statistique dite « Loi statistique » et son décret d'application D/95-243/PRG/SGG du 31 août 1995. La loi statistique a créé le Conseil national de la statistique ( CNS) ainsi que le Comité technique de la statistique (CTS).

### *Coordination des activités statistiques*

Aux termes de la loi, le Conseil national de la statistique est « chargé de la coordination, de l'harmonisation et de la programmation des projets de recensements et d'enquêtes statistiques. ». Il assure la coordination générale du système statistique national. Il est présidé par le Ministre en charge de la statistique et comprend les autres membres du gouvernements et des



représentants d'utilisateurs de statistiques publiques. Le CNS s'appuie sur le Comité technique de la statistique qui est chargé « de la préparation des travaux du CNS, de la mise en œuvre et du suivi de l'exécution des décisions et recommandations du Conseil national de la statistique ». Le CNS doit se réunir une fois par an. La dernière réunion remonte à xxxx. Son secrétariat est assuré par la Direction nationale de la statistique. Le Comité technique de la statistique est présidé par le Directeur national de la statistique et regroupe des représentants de tous les ministères.

### ***Association nationale de statisticiens***

Il existe une association nationale dénommée « Association des statisticiens et économistes de Guinée », en abrégé ASEG. L'ASEG est une organisation non gouvernementale. Elle a été créée en 1987. Elle ne s'est pas réunie depuis 1989.

### ***Participation à des instances à vocation essentiellement statistique***

A l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest, la Guinée est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons : l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT). AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996. Il a une double mission : promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. La DNS participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente la Guinée au sein de son Comité de direction.

### ***Participation à des programmes plurinationaux***

La DNS participe aux activités statistiques des organisations dont est membre la Guinée et aux programmes mis en place par celles-ci.

Au niveau d'AFRISTAT, la DNS a participé depuis l'an 2000, date de l'adhésion de la Guinée, à toutes les activités menées aux niveaux sous-régional et régional. Par ailleurs, la Guinée participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT (le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des



ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours va démarrer au milieu de l'année 2004 .

La DNS participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI) dans le groupe des « pays intermédiaires ? », au programme ECOSTAT d'appui à la CEDEAO financé par l'Union européenne (prix, comptes nationaux, commerce extérieur) et au tout nouveau programme de la Division de statistique des Nations unies intitulé « Renforcement des capacités statistiques en appui aux objectifs de développement du millénaire dans la région de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ».

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), la Guinée y a adhéré ? en xxx ? et ses métadonnées ont été incluses dans le « Dissemination Standards Bulletin Board » du Fonds monétaire international (FMI) en xxx ?.

### ***Rapports d'activités***

La DNS rédige des rapports d'activités annuels. Le dernier en date remonte au début de 2004 et porte sur l'année 2003.

### **Production statistique**

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondage sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L'insuffisance de la coordination statistique se traduit , dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs, beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre.

### **Evaluation du système statistique national**

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans le cadre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté adopté en janvier 2002, a créé une prise de conscience au niveau de l'Etat et de la société de la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiées , de meilleure qualité et diffusées à temps . Cette situation nouvelle constitue un atout puissant pour le

développement du système statistique national. Toutefois ce dernier reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

- *l'inadéquation de la législation statistique*

La loi du 29 janvier 1999 passe sous silence certains principes fondamentaux de la statistique publique comme la transparence, l'indépendance scientifique et le droit à l'accès aux données et ne définit pas suffisamment les missions des différentes composantes du SSN et leurs relations. Elle mérite d'être revue et complétée.

- *l'insuffisance de la coordination statistique*

Le noyau central du système statistique national que constitue la DNS devrait être renforcé en termes de ressources humaines et de moyens matériels et financiers pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer au mieux le secrétariat du Conseil national de la statistique. On constate également une faiblesse de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques malgré les progrès notés au cours des dernières années.

- *l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*
- *l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*
- *l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifié et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

La gestion stratégique du système statistique national

### **Expérience en matière d'élaboration de stratégies**

#### *Expériences antérieures*

La Guinée fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré un véritable Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé. La mise en œuvre du DSRP est une excellente occasion pour l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique publique en Guinée.

#### *Situation actuelle et perspectives*

La Direction nationale de la statistique compte, parmi ses projets pour 2004, l'élaboration du premier Schéma directeur de la statistique (SDS) de Guinée. Elle envisage de soumettre



une requête à la Banque mondiale pour un financement du SDS dans le cadre du Trust Fund pour le renforcement des capacités statistiques. La période couverte pourrait être 2005-2009.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Dans la perspective de l'élaboration à court terme du premier Schéma directeur, la DNS souhaite un appui de PARIS21 pour soutenir la future requête auprès du Trust Fund de la Banque mondiale, requête dont le principe et le contenu devraient être discutés à la mi-juin 2004 avec une mission conjointe d'experts de la Banque mondiale et d'AFRISTAT. La Guinée aura besoin d'une expertise extérieure pour les travaux d'élaboration du SDS et est prête à participer aux côtés d'autres pays d'Afrique de l'Ouest à un éventuel projet sous régional dans ce domaine à l'initiative de PARIS21.

## **FICHE D'INFORMATION**

### **GUINEE-BISSAU**

#### **Le système statistique national**

##### **Cadre institutionnel**

##### *Nature et composition du système*

Le système statistique national (SSN) de la Guinée-Bissau est un système décentralisé mais non intégré, malgré les dispositions de la loi statistique de 1991 qui régit la création des services statistiques publics autres que l'Institut national de la statistique et des recensements (*Instituto Nacional de Estatística e Censos* (INEC)) qui constitue le noyau du système. En effet la loi soumet à l'avis préalable de l'INEC la création de ces services statistiques publics et confère à l'INEC « l'exercice exclusif des fonctions de collecte, de traitement, de coordination et de diffusion de l'information statistique ». Le non respect de cette disposition s'est traduite par l'absence d'intégration du SSN.

L'Institut national de la statistique et des recensements (INEC) est une institution publique dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative, financière et patrimoniale. Il dispose de trois directions régionales.



L'INEC a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Il est chargé de la production d'un grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, il est chargé d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'INEC comptait un effectif de 80 agents tous fonctionnaires, parmi lesquels 2 Ingénieurs des travaux statistiques, 3 informaticiens, 19 autres cadres A et 56 autres salariés. 2 cadres A ont quitté l'Institut en 2002 pour aller en formation.

Pour l'année 2002, le budget de fonctionnement prévisionnel était de 21 millions de FCFA. Ce montant a été reconduit pour 2003. Aux ressources du budget de fonctionnement s'ajoutent les financements destinés à des projets spécifiques.

Outre l'INEC, le système statistique national de Guinée-Bissau comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leur compétence. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants : éducation, santé, et agriculture. Ils comptent en général très peu de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers très limités. La Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du Ministère des finances.

### ***Textes législatifs et réglementaires***

Les activités statistiques en Guinée-Bissau sont régies par le décret-loi n° 2/91 du 25 mars 1991 relatif au Système national d'information statistique (*Sistema Nacional de Informaçao Estatística* (SNIE)). Ce texte définit le SNIE, ses composantes, et ses principes directeurs. Il traite du secret statistique et de l'obligation de réponse, et crée le Conseil national de l'information statistique (*Conselho Nacional de Informaçao Estatística* (CNIE)). Le CNIE est « l'organe supérieur d'orientation et de coordination du système national d'information statistique ».

### ***Coordination des activités statistiques***

Aux termes du décret-loi de 1991, le Conseil national de l'information statistique est chargé de « définir les lignes générales de l'activité statistique nationale, de collaborer à l'élaboration des programmes pluriannuels et annuels de développement statistique, d'assurer la coordination et l'intégration de l'information statistique produite ». Il est présidé par le Président du Conseil d'Etat qui peut se faire représenter. Il regroupe le Directeur de l'INEC, des représentants des ministères abritant des services statistiques et des utilisateurs de statistiques publiques. Le secrétariat est assuré par l'INEC. Le Conseil doit se réunir deux fois par an. La dernière réunion remonte à xxx.

### ***Association nationale de statisticiens***



Il existe ? une association nationale dénommée « xxx », en abrégé xxx. xxxx est une organisation non gouvernementale qui oeuvre à la promotion de la statistique et à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de statisticien. Elle a été créée en xxx ?.

L'Association doit se réunir en assemblée générale tous les xxx . La dernière réunion remonte à xxx.

### ***Participation à des instances à vocation essentiellement statistique***

A l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest, la Guinée- Bissau est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales . Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons : l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ((AFRISTAT). AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996 . Il a une double mission : promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. L'INEC participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente la Guinée-Bissau au sein de son Comité de direction.

### ***Participation à des programmes plurinationaux***

L'INEC participe aux activités statistiques des organisations dont est membre la Guinée-Bissau et aux programmes mis en place par celles-ci. C'est ainsi que de 2001 à 2003, l'INEC a pris une part active dans le Programme d'appui régional statistique à la surveillance multilatérale de l'UEMOA (PARSTAT). Financé par la Commission européenne, ce programme vise à améliorer et à harmoniser les statistiques nécessaires à la surveillance multilatérale des politiques économiques dans les domaines suivants : les prix à la consommation, les comptes nationaux, le secteur informel et l'emploi en milieu urbain ainsi que la conjoncture économique.

Au niveau d'AFRISTAT, l'INEC a participé à toutes les activités menées aux niveaux sous-régional et régional depuis 1998. Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les Instituts nationaux de statistique.

Par ailleurs , la Guinée-Bissau participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT ( le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des



ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours va démarrer au milieu de l'année 2004 .

L'INEC participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI) dans le groupe des « pays xxxx ? » , au programme ECOSTAT d'appui à la CEDEAO financé par l'Union européenne (prix, comptes nationaux, commerce extérieur) et au tout nouveau programme de la Division de statistique des Nations unies intitulé « Renforcement des capacités statistiques en appui aux objectifs de développement du millénaire dans la région de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ».

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), la Guinée-Bissau y a adhéré en 2001 ? et ses métadonnées ont été incluses dans le « Dissemination Standards Bulletin Board » du Fonds monétaire international (FMI) en juin 2001 ?.

### ***Rapports d'activités***

L'INEC rédige des rapports d'activités annuels. Le dernier en date remonte à xxx et porte sur l'année xxx.

### **Production statistique**

La production du système statistique national est peu diversifiée. Elle souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondages sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L'insuffisance de la coordination statistique se traduit , dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs, beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre.

### **Evaluation du système statistique national**

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans le cadre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté dont la version intérimaire a été adoptée en septembre 2000, a créé une prise de conscience au niveau de l'Etat et de la société de la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiées , de meilleure qualité et diffusées à temps . Cette situation nouvelle constitue un atout puissant pour le développement du système statistique national. Toutefois ce dernier reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

*- l'inadéquation de la législation statistique*

La pratique a montré que le décret-loi du 25 mars 1991 n'est pas toujours respecté, notamment dans ses dispositions qui régissent la création des services statistiques ministériels et qui donnent une certaine exclusivité à l'INEC pour la collecte et la diffusion des statistiques publiques. Conscientes des lacunes de ce texte, les autorités nationales avaient préparé en 1996 un projet de nouvelle loi statistique. Ce projet n'a pas abouti ?

*- l'insuffisance de la coordination statistique*

Le noyau central du système statistique national que constitue l'INEC devrait être renforcé en termes de ressources humaines et de moyens matériels et financiers pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer au mieux le secrétariat du Conseil national de l'information statistique. On constate également une faiblesse de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques. Les outils techniques de la coordination statistique font défaut ou ne sont pas utilisés dans l'ensemble du Système national d'information statistique..

*- l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*

*- l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*

*- l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifié et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

## La gestion stratégique du système statistique national

### **Expérience en matière d'élaboration de stratégies**

#### *Expériences antérieures*

La Guinée-Bissau fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré un véritable Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé. L'élaboration du DSRP est une excellente occasion pour l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique publique en Guinée-Bissau.

#### *Situation actuelle et perspectives*



Comme l'ensemble du pays, le Système national d'information statistique traverse une situation difficile depuis six ans. Les crises politiques répétées des dernières années ont entraîné un quasi-effondrement de l'économie bissau-guinéenne qui n'a pas manqué de perturber et de ralentir les activités statistiques lourdement handicapées par une insuffisance notoire de statisticiens qualifiés. En 2003, des crédits de la Commission européenne étaient disponibles pour élaborer un Schéma directeur de la statistique mais les conditions nécessaires à cet effet n'étaient pas réunies. Avec la mise en place récente d'un nouveau gouvernement, on peut s'attendre à une relance de ce projet au cours des prochains mois.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Le système statistique national de la Guinée-Bissau est certainement l'un des moins performants en Afrique de l'Ouest. Il mérite d'être réhabilité dès que la situation le permettra. Compte tenu des spécificités du pays, un programme d'assistance spéciale devrait être élaboré et mis en place. Cette idée est du reste partagée par la plupart des partenaires au développement ainsi que par la Commission de l'UEMOA et AFRISTAT. La place du Schéma directeur dans ce programme sera discutée ultérieurement par les autorités nationales et les partenaires au développement. Pour le moment nous estimons qu'il est préférable d'attendre la relance de l'administration du pays et de la coopération avec les bailleurs de fonds pour envisager l'élaboration d'un Schéma directeur qui ait des chances de succès.

## **FICHE D'INFORMATION**

### **MALI**

### **Le système statistique national**

#### **Cadre institutionnel**

#### *Nature et composition du système*

Le système statistique national (SSN) du Mali est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles et qui s'est constitué progressivement, à partir

d'un noyau central, l'actuelle Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI).

La DNSI est un service central créé par l'ordonnance n° 77-30/CMLN du 30 mars 1977. Une ordonnance toute récente portant le numéro 04-008/P-RM et datée du 25 mars 2004 a abrogé l'ordonnance de 1977. Toutefois, elle confirme le statut de la DNSI en tant qu'administration centrale sous la tutelle du Ministre chargé de la statistique et de l'informatique. Le décret fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la DNSI est en cours d'examen par le gouvernement.

La DNSI a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Elle est chargée de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, elle est chargée d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la DNSI comptait un effectif de 179 agents dont 177 titulaires ainsi répartis : 3 Ingénieurs statisticiens économistes, 14 Ingénieurs des travaux statistiques, 7 démographes, 5 informaticiens, 28 autres cadres A et 120 autres salariés. Sur les 179 agents, 95 travaillent dans les neuf directions régionales du plan et de la statistique. Au cours de l'année 2002, la Direction nationale de la statistique et de l'informatique a enregistré 4 départs, 20 arrivées dont 5 cadres A en provenance d'autres administrations nationales, et 2 cadres A partis en formation.

En 1996, la DNSI comptait un effectif total de xxx.

Pour l'année 2002, le budget de fonctionnement voté (hors charges de personnel) était de 67,3 millions de FCFA pour un montant exécuté de 30,1 millions de FCFA. Pour 2003, il était de 77,3 millions de FCFA.

Outre la DNSI, le système statistique national du Mali comprend les services statistiques créés au sein des ministères (les Cellules de planification et de statistique créées par l'ordonnance n°92-052/P-CTSP du 5 juin 1992) et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leur compétence. Les Cellules de planification et de statistique (CPS) sont situées au sein des ministères en charge des secteurs suivants : éducation, santé, agriculture, transport, travaux publics et habitat, mines, énergie et eau. Elles comptent en général très peu de statisticiens et disposent de moyens matériels et financiers très limités. Le Service de la recherche et de la statistique de la Direction nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), organisme public multinational regroupant sept autres pays, élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du Ministère des finances.

Ce dispositif est complété par des observatoires qui collectent, analysent et diffusent des statistiques dans leurs domaines d'activités. Il s'agit notamment de l'Observatoire des marchés agricoles, de l'Observatoire des transports, de l'Observatoire de l'emploi et de la formation et de l'Observatoire du développement humain durable.

### *Textes législatifs et réglementaires*

Les activités statistiques au Mali sont régis par les textes suivants :

- l'ordonnance n° 91-029 /P-CTSP du 29 juin 1991 portant obligation de réponse aux enquêtes statistiques officielles et confidentialité des informations individuelles collectées à des fins statistiques ;
- le décret n° 91-145 /P-CTSP du 29 juin 1991 (en cours de révision) qui crée le Comité de coordination statistique, organe consultatif présidé par le Directeur national de la statistique et de l'informatique;
- l'arrêté n° 95-1079 /PM-RM du 26 mai 1995 fixant les modalités d'application du décret précédent, notamment les attributions des Sous- comités du Comité de coordination statistique .

### *Coordination des activités statistiques*

Comme son nom l'indique , le Comité de coordination statistique est l'organe officiel chargé d'assurer la coordination générale de l'ensemble du système statistique national. Il réunit , sous la présidence du Directeur national de la statistique et de l'informatique, des représentants des producteurs et utilisateurs de statistiques. Il donne son avis sur les programmes annuels et pluriannuels de statistiques publiques qu'il soumet au gouvernement . Le Comité comprend quatre Sous-comités spécialisés. La DNSI assure le secrétariat du Comité et des Sous-comités. La dernière réunion du Comité qui doit se réunir tous les xxx remonte à xxx.



### ***Association nationale de statisticiens***

Il existe une association nationale dénommée « Association malienne de statistique », en abrégé AMSTAT. L'AMSTAT est une organisation non gouvernementale qui oeuvre à la promotion de la statistique et à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de statisticien. Elle a été créée en 1987 ? .

L'Association doit se réunir en assemblée générale tous les ans. La dernière réunion remonte à juillet 2002 ?

### ***Participation à des instances à vocation essentiellement statistique***

A l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Mali est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales . Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons : l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ((AFRISTAT). AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996 . Il a une double mission : promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. La DNSI participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente le Mali au sein de son Comité de direction.

### ***Participation à des programmes plurinationaux***

La DNSI participe aux activités statistiques des organisations dont est membre le Mali et aux programmes mis en place par celles-ci. C'est ainsi que de 1997 à 2003, la DNSI a pris une part active dans le Programme d'appui régional statistique à la surveillance multilatérale de l'UEMOA (PARSTAT). Financé par la Commission européenne, ce programme vise à améliorer et à harmoniser les statistiques nécessaires à la surveillance multilatérale des politiques économiques dans les domaines suivants : les prix à la consommation, les comptes nationaux, le secteur informel et l'emploi en milieu urbain ainsi que la conjoncture économique.

Au niveau d'AFRISTAT, la DNSI a participé à toutes les activités menées depuis 1996 aux niveaux sous-régional et régional . Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les instituts nationaux de statistique.

Par ailleurs , le Mali participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT ( le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la



diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours va démarrer au milieu de l'année 2004 .

La DNSI participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI) dans le groupe des « pays intermédiaires ? » , au programme ECOSTAT d'appui à la CEDEAO financé par l'Union européenne (prix, comptes nationaux, commerce extérieur) et au tout nouveau programme de la Division de statistique des Nations unies intitulé « Renforcement des capacités statistiques en appui aux objectifs de développement du millénaire dans la région de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ».

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), le Mali y a adhéré en 2001 et ses métadonnées ont été incluses dans le « Dissemination Standards Bulletin Board » du Fonds monétaire international (FMI) en xxx .

### ***Rapports d'activités***

La DNSI rédige des rapports d'activités annuels. Le dernier en date remonte à xxx et porte sur l'année xxx.

### **Production statistique**

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondage sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L'insuffisance de la coordination statistique se traduit , dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs, beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre. L'élaboration récente d'un Schéma directeur de la statistique peut offrir de bonnes perspectives d'amélioration du système statistique malien pour lui permettre de produire durablement des statistiques pertinentes, de qualité et diffusées à temps pour répondre à la nouvelle demande.

## **1.2 Evaluation du système statistique national**

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) adopté en juillet 2000, a créé une prise de conscience au niveau de l'Etat et de la société de la nécessité absolue de

disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiée , de meilleure qualité et diffusées à temps .Cette situation nouvelle constitue un atout puissant pour le développement du système statistique national. Toutefois ce dernier reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

*- l'inadéquation de la législation statistique*

L'ordonnance n° 91-029 du 29 juin 1991 passe sous silence certains principes fondamentaux de la statistique publique comme la transparence, l'indépendance scientifique et le droit à l'accès aux données et ne définit pas suffisamment les missions et les relations entre les différentes composantes du SSN. Elle est en cours de révision dans le cadre de l'élaboration du premier Schéma directeur de la statistique.

*- l'insuffisance de la coordination statistique*

Le noyau central du système statistique national que constitue la DNSI devrait être renforcé en termes de ressources humaines, et de moyens matériels et financiers pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer convenablement le secrétariat du Comité de coordination statistique. On constate également une faiblesse de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques malgré les progrès réalisés ces dernières années.

*- l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*

*- l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*

*- l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifié et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

## La gestion stratégique du système statistique national

### **Expérience en matière d'élaboration de stratégies**

#### *Expériences antérieures*

Comme dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, l'état des statistiques produites au Mali a fait l'objet à plusieurs reprises de réflexions et d'initiatives en vue de leur amélioration. C'est ainsi qu'un plan d'amélioration des statistiques économiques et financières couvrant la période xxx a été adopté en xxx. Mais comme dans les autres pays, beaucoup d'opérations prévues n'ont pu être réalisées faute de financements. Il faut noter que de tels plans ne sont pas toujours intégrés dans les stratégies nationales de développement et ne font souvent l'objet, ni de validation formelle par le gouvernement , ni d'une vulgarisation et d'une sensibilisation suffisantes. En relation avec l'élaboration du Cadre stratégique de lutte contre

la pauvreté (CSLP) des travaux ont été entrepris en 2000 pour l'élaboration du premier Schéma directeur de la statistique du Mali. Le CSLP a été adopté en 2002.

### *Le Schéma directeur de la statistique 2001-2005*

Le Schéma directeur de la statistique (SDS) du Mali a fait l'objet d'un atelier national de validation en avril 2003 mais n'a pas encore été formellement adopté par le gouvernement.

#### *Le processus d'élaboration du Schéma directeur*

Comme pour le CSLP, il s'est agi, toutes proportions gardées, d'un processus participatif qui a associé toutes les composantes du SSN ainsi que les principaux utilisateurs de statistique. Les travaux d'élaboration du SDS ont été financés par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du Programme de renforcement des capacités nationales pour une gestion stratégique du développement (PRECAGED). Ils ont été supervisés par la DNSI au nom du Comité de coordination statistique. Un projet de Schéma directeur de la statistique a été élaboré par un consultant national puis examiné en avril 2001 par le Comité de coordination statistique. A la suite de cette réunion, une nouvelle version du document tenant compte des observations et recommandations du Comité a été présentée et discutée lors d'un atelier national de validation qui s'est tenu à Bamako du 3 au 5 avril 2002. Cet atelier a également examiné et amendé les projets de nouveaux textes législatifs et réglementaires élaborés par un consultant national.

A cet atelier ont participé des représentants des producteurs de statistiques et des utilisateurs parmi lesquels des partenaires au développement et des représentants de la société civile.

#### *Les résultats du processus*

Le diagnostic fait au moment de l'élaboration du Schéma directeur avait mis l'accent sur les faibles performances du système statistique national qui n'arrive pas répondre de manière satisfaisante aux besoins en information chiffrée d'une société et d'une économie engagées dans un processus de transformation complexe pour sortir de la pauvreté et du sous développement. Le Schéma directeur a pour objectif global de rendre le SSN malien plus performant par la production et l'utilisation régulières de statistiques suffisantes en quantité et en qualité, pertinentes, produites, analysées et diffusées à temps selon les normes internationales.

Le SDS se fixe cinq « objectifs stratégiques » déclinés chacun en « objectifs opérationnels ».

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- « - assurer une production statistique respectant les critères de norme et répondant au mieux aux besoins des utilisateurs ;
- assurer le partage de l'information en assurant la valorisation par l'analyse et la diffusion pour une meilleure accessibilité;
- faire la réforme institutionnelle qui favorise le développement harmonieux des statistiques dans une optique production/utilisation ;

- élaborer et mettre en œuvre un cadre de formation et une politique de gestion des ressources humaines ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement de la production et de l'utilisation des statistiques ».

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, le SDS dresse un plan d'actions qui décrit les actions à réaliser et les résultats attendus au cours de la période de cinq ans allant de 2001 à 2005 selon trois grands axes : un « plan d'actions institutionnelles », un « plan d'actions de normalisation statistique » et des « plans sectoriels d'actions ».

Le plan d'actions institutionnelles couvre les activités suivantes :

- « la relecture des textes réglementaires ;
- les créations et modifications d'instances et de structures , dont la création d'un Conseil national de la statistique et l'érection de la DNSI en un Institut de statistiques et des études économiques et sociales (ISEES), établissement public doté d'une autonomie administrative et financière ;
- la formation des statisticiens aux niveaux supérieur (à l'étranger) et moyen (dans le pays) ;
- la formation des utilisateurs de statistique ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de gestion des ressources humaines ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de financement des opérations statistiques courantes ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de financement à moyen terme pour les opérations d'enquêtes et de recensements et la formation des ressources humaines ».

Au titre des plans d'actions de normalisation statistique figurent notamment les activités suivantes : la « normalisation de la production statistique » (nomenclatures, concepts et définitions, méthodologies d'enquêtes, manuels d'enquêtes), la « normalisation et la rationalisation de la gestion de l'information statistique » (normes de diffusion électronique, supports de diffusion).

Quant aux plans d'actions sectorielles, outre l'amélioration des statistiques courantes dans les domaines économique, financier, démographique , social et environnemental, ils prévoient les opérations statistiques majeures suivantes : l'Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté (EMEP 2001-2002), l'Enquête permanente auprès des ménages, et le Recensement général de l'agriculture (RGA 2003).

Le SDS n'indique pas le coût des activités programmées mais seulement la source de financement des plans d'actions (national, extérieur) .

#### La mise en œuvre du Schéma directeur

Pour sa mise en œuvre, le Schéma directeur prévoit l'instauration d'un mécanisme de suivi et la rédaction d'un rapport d'évaluation, sous la responsabilité du futur Conseil national de la statistique.

### *Situation actuelle et perspectives*

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la version finale du Schéma directeur de la statistique et les projets de nouveaux textes de base de la statistique malienne ont été soumis au gouvernement après l'atelier national de validation d'avril 2002. Des retards ont été enregistrés liés au calendrier électoral du pays (élections présidentielles et législatives de 2002) qui a débouché sur l'élection d'un nouveau Président de la République et la nomination d'un nouveau gouvernement. A ce jour, seuls les projets de nouveaux textes ont été examinés par le gouvernement. Une des recommandations majeures de la réforme institutionnelle du SSN, à savoir le changement de statut de la DNSI par la création d'un établissement public doté de l'autonomie administrative et financière n'a pas été acceptée pour des raisons juridiques (les dispositions légales régissant la création des services et établissements publics s'y opposent semble-t-il). Le gouvernement a également apporté d'autres modifications aux textes législatifs et réglementaires proposés. A ce jour, un texte a été promulgué : l'ordonnance n° 04-008 /P-RM du 25 mars 2004 portant création de la DNSI qui reste une administration centrale sous la tutelle du Ministre chargé du Plan.

Les projets de textes suivants sont en cours d'adoption :

- la loi régissant le système statistique national ;
- le décret portant création, composition et fonctionnement du Conseil national de la planification, de la statistique et de l'informatique ;
- le décret fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique ;
- le décret portant création, composition et fonctionnement du Comité de coordination statistique et informatique.

Le Schéma directeur n'est toujours pas approuvé formellement par le gouvernement alors que les trois premières années couvertes sont déjà passées et que la quatrième est largement entamée. Toutefois certaines opérations ont été réalisées. C'est ainsi que l'Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté (EMEP 2001-2002) a été réalisée et les résultats sont disponibles. Il conviendrait de procéder à une mise à jour des plans d'action du SDS et de soumettre une nouvelle version du document à l'approbation du gouvernement

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Bientôt les nouveaux textes législatifs et réglementaires organisant le système statistique national malien seront tous adoptés et promulgués. Compte tenu des retards notés dans l'adoption du Schéma directeur de la statistique 2001-2005, il serait souhaitable de le mettre à jour avant de demander à nouveau au gouvernement de l'examiner et de l'adopter formellement. Dans cette hypothèse, la nouvelle période couverte pourrait être 2005-2009 ou 2006-2010. Elle devrait tenir compte du calendrier de mise à jour du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

La Direction nationale de la statistique et de l'informatique souhaite un appui de PARIS21 dans ce travail de mise à jour.

## ***FICHE D'INFORMATION***

### **MAURITANIE**

#### **Le système statistique national**

##### **Cadre institutionnel**

##### ***Nature et composition du système***

Le système statistique national (SSN) de la Mauritanie est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles et qui s'est constitué progressivement, à partir d'un noyau central, l'actuel Office national de la statistique (ONS).

L'ONS a été créé en 1990, sous la forme d'un établissement public à caractère administratif (EPA) pour remplacer la Direction de la statistique et de la démographie qui était une administration centrale sous la tutelle du Ministère du Plan. L'ONS est doté d'une autonomie administrative et financière. Il est placé sous la tutelle du Ministre des affaires économiques et du développement et est supervisé par un Conseil d'administration de xxx membres qui doit se réunir tous les xxx. La dernière réunion du Conseil d'administration remonte au xxx. L'ONS compte 9 directions régionales.

L'ONS a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Il est chargé de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, il est chargé d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'ONS comptait un effectif de 202 agents dont 21 titulaires, 45 contractuels à durée déterminée et 136 contractuels à durée indéterminée. Cet effectif comprend 2 ingénieurs statisticiens économistes, 12 Ingénieurs des travaux statistiques, 4 démographes, 3 informaticiens, 32 autres cadres A et 149 autres salariés. En 2002, l'ONS a enregistré l'arrivée de 5 cadres A et de 10 autres personnels.

En 1996, l'Office comptait un effectif de xxx agents.

En 2002, le budget voté s'élevait à 110 millions d'Ouguiyas dont 61 millions de charges de personnel. Les montants pour 2003 sont respectivement de 112 millions et 63 millions d'Ouguiyas. Aux ressources du budget de fonctionnement, s'ajoutent chaque année des financements pour des projets spécifiques.

Outre l'ONS, le système statistique national de la Mauritanie comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leur compétence. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants : développement rural et environnement, santé et affaires sociales, éducation nationale, mines et industrie, emploi. Ils comptent en général peu de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers limités. Le Service des enquêtes et données statistiques de la Direction des études économiques de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du Ministère des finances.

### *Textes législatifs et réglementaires*

Les activités statistiques en Mauritanie sont régies par les textes suivants :

- L'ordonnance n° 84-135 du 6 juin 1984 instituant l'obligation de réponse et le secret en matière statistique et fixant les sanctions y afférentes ;
- Le décret n° 90-072 /P-CMSN portant création d'un Comité interministériel de la statistique (CIS) et d'une Commission technique consultative de la statistique (CTCS) .

### *Coordination des activités statistiques*

Le CIS a pour objet d'orienter et de superviser les activités du système statistique national. Il est présidé par le Ministre des affaires économiques et du développement et comprend les Ministres qui ont des services statistiques dans leurs départements ainsi que le Gouverneur de la Banque centrale de Mauritanie. Il doit se réunir au moins une fois par an. La dernière réunion du Comité remonte à xxx. Le CIS est chargé notamment « d'élaborer la politique générale du pays en matière statistique, de fixer les priorités nationales en données statistiques à court et moyen termes, de coordonner l'action des départements ministériels impliqués dans les opérations de collecte de l'information statistique et d'examiner le rapport annuel de l'Office national de la statistique relatif aux statistiques dans le pays ». Le secrétariat du CIS est assuré par l'ONS.

La CTCS a pour mission notamment « d'élaborer le projet de plan statistique national conformément aux orientations données par le Comité interministériel de la statistique, d'harmoniser les méthodes utilisées dans le pays pour la collecte et le traitement de l'information statistique ». Il est présidé par le Directeur Général de l'ONS et comprend les représentants des services producteurs de statistiques.

### *Association nationale de statisticiens*

Il existe ? une association nationale dénommée « xxx », en abrégé xxx. xxx est une organisation non gouvernementale qui oeuvre à la promotion de la statistique et à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de statisticien. Elle a été créée en xxx.

L'Association doit se réunir en assemblée générale tous les xxx. La dernière réunion remonte à xxx.

### ***Participation à des instances à vocation essentiellement statistique***

La Mauritanie est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons : l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), l'Union du Maghreb arabe (UMA) ? et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne. (AFRISTAT). AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996. Il a une double mission : promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. L'ONS participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente la Mauritanie au sein de son Comité de direction.

### ***Participation à des programmes plurinationaux***

L'ONS participe aux activités statistiques des organisations dont est membre la Mauritanie et aux programmes mis en place par celles-ci.

Au niveau d'AFRISTAT, l'ONS a participé depuis son adhésion en 1998 à toutes les activités menées aux niveaux sous-régional et régional. Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les instituts nationaux de statistique.

Par ailleurs, la Mauritanie participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT (le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours va démarrer au milieu de l'année 2004.

L'ONS participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI) dans le groupe des « pays intermédiaires » ?

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), la Mauritanie y a adhéré en 1999 ? et ses métadonnées ont été incluses dans le « Dissemination Standards Bulletin Board » du Fonds monétaire international (FMI) en xxx ?

## ***Rapports d'activités***

L'ONS rédige des rapports d'activités annuels. Le dernier en date remonte à xxx et porte sur l'année xxx.

### **Production statistique**

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondage sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L'insuffisance de la coordination statistique par manque de moyens se traduit, dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps, à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs, beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre. L'élaboration et l'adoption d'un premier Schéma directeur de la statistique couvrant la période 2000-2005 offre de bonnes perspectives d'amélioration du système statistique mauritanien pour lui permettre de produire durablement des statistiques pertinentes, de qualité et diffusées à temps pour répondre à la nouvelle demande.

### **Evaluation du système statistique national**

Le bilan de l'existant qui a été fait lors de l'élaboration du premier Schéma directeur de la statistique publique (SDS) de la Mauritanie montre que malgré les progrès importants constatés dans de nombreux secteurs, le système statistique reste encore relativement peu performant. Il est caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

#### *- l'inadéquation de la législation statistique*

L'ordonnance n° 84-135 /CMSN du 6 juin 1984 qui régit les activités statistiques ne correspond plus à la situation du SSN mauritanien. Elle passe sous silence des principes importants comme la transparence, le droit d'accès à l'information et l'indépendance scientifique. Elle doit être abrogée et remplacée par une nouvelle loi qui tienne compte des évolutions intervenues sur les plan statistique, économique et social au cours des vingt dernières années. Un projet de nouvelle loi statistique est en cours de finalisation.

#### *- l'insuffisance de la coordination statistique*

Le noyau central du système statistique national que constitue l'ONS devrait être renforcé en termes de ressources humaines qualifiées dans les divers métiers de la statistique pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer convenablement les secrétariats du Comité interministériel de la statistique et de la Commission technique consultative de la statistique. On constate toujours une faiblesse de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques que la composition inadéquate des structures de coordination prive d'un cadre idéal de discussions. La composition de la CTCS devrait être revue pour prévoir la participation des utilisateurs nationaux de statistiques et des partenaires au développement.

- *l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*

- *l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*

- *l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifiés et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

## La gestion stratégique du système statistique national

### **Expérience en matière d'élaboration de stratégies**

#### *Expériences antérieures*

La Mauritanie est le deuxième ? pays d'Afrique subsaharienne francophone à s'être doté d'un Schéma directeur de la statistique.

En 1988, un Plan statistique quinquennal 1989-1993 avait été élaboré avec l'assistance technique et financière du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES). Le lancement du premier SDS a eu lieu le 18 novembre 1998, à l'occasion de la célébration de la journée africaine de la statistique et dans le cadre du Programme de gestion des ressources publiques et de renforcement des capacités (PGRP-RC) financé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). La France a également apporté une assistance technique à l'élaboration du Schéma directeur.

L'objectif principal du SDS est de « rendre le système statistique national capable de produire, de publier et de diffuser à temps des statistiques de qualité en vue de satisfaire non seulement les besoins nationaux, mais également la demande extérieure notamment celle consécutive aux conventions internationales et régionales auxquelles la Mauritanie a adhéré »

#### *Le processus d'élaboration*

Le Schéma directeur est un exercice participatif d'un type nouveau pour la statistique mauritanienne qui s'est réalisé en cinq étapes :

- 1. Lancement de l'opération ;

- 2. Bilan de l'existant et orientations générales pour définir le système cible ;
- 3. Scénarios pour atteindre le système cible ;
- 4. Plans d'actions annuels pour exécuter le scénario choisi ;
- 5. Mise en œuvre.

L'élaboration du Schéma directeur a été faite à la demande du Comité interministériel de la statistique, maître d'ouvrage, qui s'est appuyé sur la Commission technique consultative de la statistique, maître d'œuvre, et des structures ad hoc : un Groupe de projet et sept Commissions spécialisées, animées chacune par un membre du Groupe de projet. Les Commissions étaient constituées autour des domaines suivants :

- 1. Population ;
- 2. Conditions de vie des ménages ;
- 3. Agriculture , élevage et environnement
- 4. Entreprises non agricoles ;
- 5. Indicateurs macroéconomiques et comptes nationaux ;
- 6. Informatique et techniques connexes ;
- 7. Cadre institutionnel et ressources humaines.

Le démarrage de chacune des cinq étapes du processus d'élaboration était conditionné par la validation « politique » par le CIS de l'étape précédente. Le processus s'est étalé sur une période de 20 mois environ et a débouché sur l'adoption du Schéma directeur de la statistique par le CIS le 17 juillet 2000.

#### Les résultats du processus d'élaboration

Les plans d'actions pour la période 2000-2005 portent sur les huit thèmes suivants :

- le dispositif institutionnel ;
- les opérations statistiques ;
- l'infrastructure informatique ;
- l'archivage et la diffusion ;
- la normalisation ;
- la lutte contre la pauvreté ;
- les infrastructures physiques ;
- le financement des activités statistiques.

Au titre du dispositif institutionnel, il s'agit d'améliorer l'environnement institutionnel et réglementaire ( notamment la promulgation d'une nouvelle loi statistique, la transformation des commissions spécialisées du SDS en structures permanentes de la Commission technique consultative de la statistique, la définition des missions et des relations entre les composantes du SSN), de renforcer les capacités techniques (moyens humains et matériels) et de former et recycler le personnel du système statistique national ( la création d'un centre de formation et de recyclage est envisagée).

Les opérations statistiques sont regroupées selon les six premiers thèmes cités ci-dessus et par filières pour « obtenir des ensembles statistiques plus cohérents et plus homogènes ».



Parmi les opérations majeures, on peut noter le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2000), l'Enquête par sondage sur les conditions de vie des ménages (EPCV) prévue en 2000, 2003 et 2006, l'Enquête budget consommation (2001), la Base de données économiques et financières (2001), et la Base de données sociales (2000-2002).

Le Schéma directeur accorde une place importante à la normalisation de la production statistique (adoption et généralisation de normes uniformes conformes aux recommandations internationales), à la diffusion et à l'archivage des données (normalisation des outils et supports de diffusion, mise en place et gestion de bases de données économiques, financières, et sociales, données géoréférencées, etc.).

Quant à la lutte contre la pauvreté, les actions prévues au cours de la période 2000-2001, sont détaillées sous le thème « opérations statistiques » car les indicateurs nécessaires sont généralement calculés à partir de leurs résultats.

Dans le domaine des infrastructures physiques, le SDS prévoit la construction du siège de l'ONS.

Concernant le financement des activités statistiques, les structures d'orientation et de coordination (CIS et CTCS) seront mises à contribution pour que les activités financées sur ressources nationales soient bien prises en compte au moment de l'élaboration du budget de l'Etat.

Le Schéma directeur de la statistique récapitule dans un tableau toutes les actions prévues au cours de la période 2000-2005 avec un calendrier mais sans une évaluation des coûts.

### *Le bilan de la mise en œuvre*

Au cours de l'année 2003, l'ONS a demandé à la Direction générale d'AFRISTAT de l'aider à procéder à une évaluation à mi-parcours du SDS. Le projet de rapport d'évaluation qui date de janvier 2004 est en cours d'examen à l'ONS. On peut en retenir les principales conclusions suivantes :

#### Le dispositif institutionnel

Un projet de nouvelle loi statistique a été élaborée avec l'aide d'un consultant international et attend son adoption et sa promulgation. Certaines actions prévues qui sont liées à cette loi (pérennisation des Commissions spécialisées, révision de l'organigramme de l'ONS) seront donc retardées.

#### Les opérations statistiques

Dans le domaine des statistiques démographiques et sociales, le Recensement général de la population et de l'habitat de 2000 a été réalisé et ses résultats publiés. Il en est de même de l'Enquête démographique et de santé de 2000-2001. Des écarts plus ou moins importants ont été notés entre les prévisions et les réalisations dans le domaine des statistiques économiques et financières.



## Les autres projets

Pour ce qui concerne les autres projets, il convient de noter que le projet de construction d'un siège pour l'ONS a été réalisé. L'Office dispose à présent de locaux fonctionnels. Il reste à construire les locaux devant abriter le futur centre de formation et de recyclage.

## Le financement

Sur la base d'une évaluation faite par l'ONS en février 2003, le coût global des opérations inscrites au SDS 2000-2005 est de 6770,1 millions d'Ouguiyas. Le rapport d'évaluation à mi-parcours estime « le taux de mobilisation des financements » à près de 37%. Ce chiffre qui ne prend pas en compte « la prise en charge par l'Etat du fonctionnement courant des services et les frais de personnel » montre que le SDS a réussi à attirer des financements importants.

## La pertinence du SDS

Le rapport d'évaluation note que l'antériorité de l'élaboration du Schéma directeur par rapport au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté n'a pas permis au premier document d'intégrer pleinement les besoins en données chiffrées pour le suivi de la pauvreté.

Malgré les insuffisances notées, le SDS a permis une sensibilisation des autorités nationales et des autres décideurs à l'importance pour la Mauritanie de disposer d'un système statistique performant et de trouver les ressources nécessaires à cette fin.

Pour terminer, le rapport d'évaluation formule des propositions pour la poursuite de la mise en œuvre du Schéma directeur de la statistique publique.

### *Situation actuelle et perspectives*

Le Schéma directeur de la statistique publique mauritanienne 2000-2005 en est à sa quatrième année d'exécution. Un projet de rapport d'évaluation à mi-parcours vient d'être rédigé. La version finale devrait faire sous peu l'objet d'un atelier national. Une meilleure prise en compte des besoins en données statistiques du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté adopté en décembre 2000 et du suivi des Objectifs du millénaire (OMD) devrait figurer au centre des préoccupations de l'atelier.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Sans vouloir préjuger des recommandations de l'atelier qui va examiner le rapport à mi-parcours du SDS 2000-2005, atelier auquel PARIS21 a été invité, la Mauritanie devrait envisager bientôt l'élaboration de son prochain Schéma directeur de la statistique publique, compte tenu du temps nécessaire pour mener à bien un tel processus participatif. La période couverte par le second SDS reste à définir. Elle dépendra certainement du cycle de révision du CSLP et de l'atteinte des OMD. Elle devra aussi tenir compte de la participation du pays à des programmes plurinationaux : AFRISTAT par exemple va procéder très bientôt à l'évaluation du PROSMIC et éventuellement à l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour le développement de la statistique dans ses Etats membres. D'autres Etats d'Afrique de l'Ouest élaboreront certainement un Schéma directeur de la statistique au cours de la même



période. Dès lors, PARIS21 pourrait , en collaboration avec AFRISTAT , envisager de structurer son appui futur à l'élaboration des SDS autour d'un projet regroupant la Mauritanie et les autres Etats concernés pour établir des synergies entre plusieurs initiatives nationales.

## ***FICHE D'INFORMATION***

### **NIGER**

#### **Le système statistique national**

##### **Cadre institutionnel**

##### ***Nature et composition du système***

Le système statistique national (SSN) du Niger est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles et qui s'est constitué progressivement , à partir d'un noyau central, la Direction de la statistique et des comptes nationaux (DSCN) qu'une loi du 18 mars 2004 vient de transformer en Institut national de la statistique (INS). L'INS est un établissement public administratif (EPA) doté d'une autonomie administrative et financière. Il est placé sous la tutelle du Ministre des finances et de l'économie et est supervisé par un Conseil d'administration. Les textes définissant l'organisation et le fonctionnement de l'INS n'étant pas encore adoptés, nous nous référerons dans ce qui suit à la DSCN pour désigner l'organe statistique central du Niger. La DSCN est une administration centrale sous la tutelle du Ministre des finances et de l'économie.

Dans chacun des huit départements du pays existe un service statistique rattaché à la Direction départementale du plan (DDP). Ces services collectent, traitent et publient des données statistiques au niveau départemental.

La DSCN a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Elle est chargée de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, elle est chargée d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la DSCN comptait un effectif de 85 agents dont 8 contractuels à durée déterminée et 77 titulaires ainsi répartis : 4 Ingénieurs statisticiens économistes, 10 Ingénieurs des travaux statistiques, 4 démographes, 2 informaticiens, 32 autres cadres A et 25 autres salariés. A la même date 2 cadres A étaient en formation à l'étranger.

Pour l'année 2002, le budget de fonctionnement prévisionnel, hors charges de personnel, était de 6,3 millions de FCFA. Pour 2003, les prévisions budgétaires étaient de 11,3 millions de FCFA. Aux ressources du budget de fonctionnement s'ajoutent chaque année les financements destinés à des projets spécifiques.

Outre la DSCN, le système statistique national du Niger comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leur compétence. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants : éducation nationale, santé, agriculture, élevage, équipement, habitat, mines et énergie. Ils comptent en général très peu de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers très limités. Le Service de la recherche et de la statistique de la Direction nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), organisme public multinational regroupant sept autres pays, élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du Ministère des finances.

### *Textes législatifs et réglementaires*

Les activités statistiques au Niger sont régies par :

- l'ordonnance n° 93-082 du 30 mars 1993, portant création d'un Comité national de la statistique et réglementant l'obligation et le secret en matière statistique. Cette ordonnance vient d'être abrogée par la loi du 18 mars 2004 portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'Institut national de la statistique. Les textes d'application de cette loi ne sont pas encore adoptés ;
- le décret n° 93-082 /PM/MF/P du 15 avril 1993 portant modalités d'application de l'ordonnance du 30 mars 1993. Ce décret est en cours de révision, suite à l'adoption de la nouvelle loi statistique.



### ***Coordination des activités statistiques***

La loi du 18 mars 2004 a pris en compte les principes fondamentaux de la statistique officielle. On peut la considérer comme une loi « moderne ». Elle crée le Conseil national de la statistique (CNS), organisme officiel chargé « de définir les orientations générales de la politique statistique de la nation ». Le CNS est présidé par le Ministre en charge des finances et son secrétariat est assuré par l'Institut national de la statistique. Il élabore le programme pluriannuel (cinq ans) d'activités statistiques qui est approuvé par le Conseil des Ministres. Ses modalités d'organisation et de fonctionnement seront fixées par décret. En attendant, c'est le Conseil national de la statistique créé par l'ordonnance de 1993 qui est chargé de la coordination générale du système statistique national. Le CNS qui doit se réunir au moins deux fois par an ne s'est réuni que trois fois depuis le 18 novembre 1999, date de son installation .

### ***Association nationale de statisticiens***

Il existe une association nationale dénommée « xxx », en abrégé xxx. xxx est une organisation non gouvernementale qui oeuvre à la promotion de la statistique et à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de statisticien. Elle a été créée en xxx.

L'Association doit se réunir en assemblée générale tous les xxx . La dernière réunion remonte à xxx.

### ***Participation à des instances à vocation essentiellement statistique***

A l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Niger est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons : l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ((AFRISTAT). AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996. Il a une double mission : promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 états membres. La DSCN participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente le Niger au sein de son Comité de direction.

### ***Participation à des programmes plurinationaux***

La DSCN participe aux activités statistiques des organisations dont est membre le Niger et aux programmes mis en place par celles-ci. C'est ainsi que de 1997 à 2003, la DSCN a pris une part active dans le Programme d'appui régional statistique à la surveillance multilatérale de l'UEMOA (PARSTAT). Financé par la Commission européenne, ce programme vise à améliorer et à harmoniser les statistiques nécessaires à la surveillance multilatérale des politiques économiques dans les domaines suivants : les prix à la consommation, les comptes nationaux, le secteur informel et l'emploi en milieu urbain ainsi que la conjoncture économique.

Au niveau d'AFRISTAT, la DSCN a participé à toutes les activités menées depuis 1996 aux niveaux sous-régional et régional. Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les instituts nationaux de statistique.

Par ailleurs, le Niger participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT ( le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours va démarrer au milieu de l'année 2004.

La DSCN participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI) dans le groupe des « pays intermédiaires ? », au programme ECOSTAT d'appui à la CEDEAO financé par l'Union européenne (prix, comptes nationaux, commerce extérieur) et au tout nouveau programme de la Division de statistique des Nations unies intitulé

« Renforcement des capacités statistiques en appui aux objectifs de développement du millénaire dans la région de la Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest ».

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), le Niger y a adhéré en 2001 ? et ses métadonnées ont été incluses dans le « Dissemination Standards Bulletin Board » du Fonds monétaire international (FMI) en juin 2001 ?.

### ***Rapports d’activités***

La DSCN rédige des rapports d’activités annuels. Le dernier en date remonte à xxx et porte sur l’année xxx.

### **Production statistique**

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d’analyse et de diffusion, notamment en raison de l’insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l’Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondages sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L’insuffisance de la coordination statistique se traduit, dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l’utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs, beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l’analyse et des politiques de décentralisation.

L’accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d’Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre.

### **Evaluation du système statistique national**

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans le cadre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté adopté en janvier 2002, a créé une prise de conscience au niveau de l’Etat et de la société de la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiées, de meilleure qualité et diffusées à temps. Cette situation nouvelle constitue un atout puissant pour le développement du système statistique national. Toutefois, malgré les progrès réalisés, ce dernier reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

#### *- la faiblesse du cadre institutionnel*

Avec la promulgation de la loi du 18 mars 2004, le système statistique nigérien dispose depuis peu d’une base légale solide. Pour le moment, et en l’absence de textes d’application, le cadre institutionnel du SSN reste inchangé. Les relations des composantes du systèmes restent imprécises et non formalisées.

- *l'insuffisance de la coordination statistique*

Le noyau central du système statistique national que constitue la DSCN (devenue INS depuis peu) devrait être renforcé en termes de ressources humaines et de moyens matériels et financiers pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer au mieux le secrétariat du Conseil National de la statistique dont la composition devrait être élargie aux représentants des utilisateurs de statistiques. On constate également une faiblesse de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques malgré les progrès notés au cours des dernières années.

- *l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*

- *l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*

- *l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifié et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

## La gestion stratégique du système statistique national

### **Expérience en matière d'élaboration de stratégies**

#### *Expériences antérieures*

Le Niger fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré un véritable Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé. La mise en œuvre du DSRP est une excellente occasion pour l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique publique au Niger.

#### *Situation actuelle et perspectives*

Depuis l'adoption du DSRP, la Commission européenne a élaboré, à la demande du gouvernement un « programme de renforcement des capacités pour le suivi de la pauvreté au Niger » dont l'objectif global est « de mettre en place les produits nécessaires au suivi permanent et à l'évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté grâce à une meilleure efficacité des structures de production existantes ». Ce programme qui comprend une forte composante statistique porte sur une durée de trois ans et devrait démarrer sous peu. Par ailleurs, le Niger vient de soumettre au Trust Fund de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques une requête destinée à renforcer les capacités du Service de la comptabilité nationale de la DSCN, la connaissance et le suivi de la pauvreté ainsi que la mise en place d'un Schéma directeur de développement de la statistique(SDDS).



### *Soutiens attendus de PARIS21*

Au titre de la composante SDDS, le financement attendu de la Banque mondiale dans le cadre du Trust Fund comprend notamment le recrutement d'un consultant international et l'organisation d'un séminaire destiné à examiner le document du Schéma directeur. La période couverte par le Schéma directeur est 2004-2008. Compte tenu du fait que la requête nigérienne n'a pas encore été approuvée, cette période sera certainement modifiée. Il conviendrait, en attendant, que PARIS21 puisse appuyer la requête auprès de la Banque. Les modalités d'un appui ultérieur de PARIS21 à l'élaboration du SDDS (appui souhaité par la Direction de la statistique et des comptes nationaux, notamment en terme d'expertise) pourront être examinées le moment venu en accord avec la Banque mondiale et en association avec AFRISTAT qui a participé activement à la préparation des nouveaux textes de base du système statistique nigérien.

L'élaboration du Schéma directeur de la statistique du Niger se fera probablement à la même période que celle d'autres Etats membres d'AFRISTAT. Ceci milite en faveur d'un appui à ces Etats dans le cadre d'un projet sous-régional afin de réaliser des synergies et de favoriser l'échange d'expériences.

## ***FICHE D'INFORMATION***

### **SENEGAL**

#### **Le système statistique national**

##### **Cadre institutionnel**

##### *Nature et composition du système*

Le système statistique national (SSN) du Sénégal est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles et qui s'est constitué progressivement, à partir d'un noyau central, la Direction de la prévision et de la statistique (DPS) issue de la fusion en 1990 de la Direction de la statistique et de la Direction de la prévision et de la conjoncture, toutes les deux sous la tutelle du Ministre de l'économie et des finances. La DPS est une administration centrale dépendant du Ministère de l'économie et des finances. Elle doit être transformée prochainement en une « Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal (ANDS) ». La DPS dispose d'un service statistique dans chacune des onze régions du pays.

La DPS a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Elle est chargée de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, elle est chargée d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la DPS comptait un effectif de 118 agents titulaires ainsi répartis : 6 Ingénieurs statisticiens économistes, 45 Ingénieurs des travaux statistiques, 3 démographes, 2 informaticiens, 2 autres cadres A et 60 autres salariés. A l'effectif des agents titulaires s'ajoutent 47 agents ayant des contrats à durée déterminée dont 3 Ingénieurs des travaux statistiques. Dix départs ont été enregistrés en 2002 dont 2 Ingénieurs statisticiens économistes et 5 Ingénieurs des travaux statistiques tandis qu'un cadre A venant d'une autre administration a rejoint la DPS.

En 1996, la DPS comptait un effectif total de xxx .

Pour l'année 2002, le budget de fonctionnement exécuté était de 106,2 millions de FCFA, pour une prévision de 270,4 millions. Les salaires et charges sociales payées étaient en 2002 de 74,4 millions de F CFA pour une prévision de 75 millions. Pour 2003, les prévisions budgétaires étaient de 263,1 millions de F CFA en légère baisse par rapport à 2002. Aux ressources du budget de fonctionnement s'ajoutent chaque année les financements destinés à des projets spécifiques.

Outre la DPS, le système statistique national du Sénégal comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leur compétence. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants : éducation nationale, santé, agriculture, élevage pêche, emploi et tourisme. Ces services comptent peu de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers très limités. Le Service de la recherche et de la statistique de la Direction nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), organisme public multinational regroupant sept autres pays, élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du Ministère des finances.

### *Textes législatifs et réglementaires*

Les activités statistiques au Sénégal sont régies par :

- la loi n° 66-59 du 30 juin 1966 portant sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique ;
- le décret n° 69-406 du 31 mars 1969 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Comité de coordination des enquêtes statistiques (COCOES) ;
- l'arrêté primatorial n° 5321 du 9 mai 1997 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de coordination des statistiques placé sous l'autorité du Premier Ministre et qui a pour missions, notamment, de :  
« donner un avis sur l'état de l'information statistique au Sénégal ; de proposer aux autorités des propositions de solutions susceptibles d'améliorer la production et la diffusion de l'information statistique ; de veiller à l'organisation d'une concertation permanente entre les producteurs et les utilisateurs d'informations statistiques ».

Le Comité de coordination est présidé par le Secrétaire général du gouvernement et regroupe les directeurs des services nationaux dont dépendent les principaux services publics producteurs de statistiques. Il doit se réunir deux fois par trimestre et soumettre un rapport trimestriel au Premier Ministre.

### *Coordination des activités statistiques*

La loi du 30 juin 1966 a créé « auprès du Ministère chargé de la statistique un comité de coordination des enquêtes statistiques chargé de coordonner les enquêtes statistiques des services publics à l'exclusion des travaux statistiques d'ordre intérieur ne comportant pas de personnes étrangères à l'administration. Ce comité établit notamment un programme des enquêtes, détermine leurs dates approximatives et les délais qui seront laissés aux personnes physiques et morales pour faire parvenir leurs réponses ». La loi rend obligatoire le visa du COCOES pour les enquêtes statistiques des services publics telles que définies précédemment. Aux termes du décret du 31 mars 1969, le Comité de coordination des enquêtes statistiques qui doit se réunir au quatrième trimestre de chaque année est présidé par

le Ministre chargé de la statistique et comprend « tous les Ministres et secrétaires d'Etat ou leurs représentants » ainsi que des représentants des utilisateurs de statistiques .

Comme son nom l'indique, le Comité de coordination des enquêtes statistiques est loin de constituer un Conseil national de la statistique, son champ d'action étant limité aux enquêtes statistiques des services publics. Depuis sa création , le COCOES s'est réuni en de rares occasions. En 1997 l'arrêté primatorial sus mentionné a créé un Comité de coordination des statistiques aux compétences plus larges.

### ***Association nationale de statisticiens***

Il existe une association nationale de statisticiens dénommée « xxx », en abrégé xxx. xxx est une organisation non gouvernementale qui oeuvre à la promotion de la statistique et à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de statisticien. Elle a été créée en xxx.

L'Association doit se réunir en assemblée générale tous les xxx . La dernière réunion remonte à xxx. Il existe également une association nationale de démographes dénommée xxx.

### ***Participation à des instances à vocation essentiellement statistique***

A l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales . Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons : l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ((AFRISTAT). AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996 . Il a une double mission : promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 états membres. La DPS participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente le Sénégal au sein de son Comité de direction.

### ***Participation à des programmes plurinationaux***

La DPS participe aux activités statistiques des organisations dont est membre le Sénégal et aux programmes mis en place par celles-ci. C'est ainsi que de 1997 à 2003, la DPS a pris une part active dans le Programme d'appui régional statistique à la surveillance multilatérale de l'UEMOA (PARSTAT). Financé par la Commission européenne, ce programme vise à améliorer et à harmoniser les statistiques nécessaires à la surveillance multilatérale des politiques économiques dans les domaines suivants : les prix à la consommation, les comptes nationaux, le secteur informel et l'emploi en milieu urbain ainsi que la conjoncture économique.

Au niveau d'AFRISTAT, la DPS a participé à toutes les activités menées depuis 1996 aux niveaux sous-régional et régional . Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de



l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les Instituts nationaux de statistique.

Par ailleurs, le Sénégal participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT (le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours va démarrer au milieu de l'année 2004.

La DPS participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI) dans le groupe des « pays intermédiaires », au programme ECOSTAT d'appui à la CEDEAO financé par l'Union européenne (prix, comptes nationaux, commerce extérieur) et au tout nouveau programme de la Division de statistique des Nations unies intitulé « Renforcement des capacités statistiques en appui aux objectifs de développement du millénaire dans la région de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ».

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), le Sénégal y a adhéré en 2001 et ses métadonnées ont été incluses dans le « Dissemination Standards Bulletin Board » du Fonds monétaire international (FMI) en juin 2001. Le Fonds monétaire international a établi en avril 2002 un rapport ROSC (Rapport sur l'observation des normes et codes) sur les statistiques sénégalaises.

### ***Rapports d'activités***

La DPS rédige des rapports d'activités annuels. Le dernier en date remonte à xxx et porte sur l'année xxx.

### **Production statistique**

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondage sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L'insuffisance de la coordination statistique se traduit, dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs, beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle

demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre.

### **Evaluation du système statistique national**

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans le cadre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté adopté en avril 2002, a créé une prise de conscience au niveau de l'Etat et de la société de la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiées, de meilleure qualité et diffusées à temps. Cette situation nouvelle constitue un atout puissant pour le développement du système statistique national. Toutefois, malgré les progrès réalisés, ce dernier reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

#### *- la faiblesse du cadre institutionnel*

Au cours du mois d'avril 2004, le Conseil des ministres a adopté un ensemble de trois textes destinés à rénover le cadre institutionnel du système statistique national. Il s'agit des textes suivants :

- le projet de loi portant organisation des activités statistiques. Ce texte crée un Conseil national de la statistique et une « Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal (ANDS) » qui remplacera l'actuelle Direction de la prévision et de la statistique ;
- le projet de décret relatif à l'Agence nationale de la statistique et de la démographie. L'ANDS est une « structure administrative placée sous l'autorité du Ministre chargé de la statistique ». Même si le projet de décret ne le mentionne pas explicitement, le terme générique utilisé « agence » et les structures prévues dans ce texte définissent une structure dotée de l'autonomie administrative et financière ;
- le projet de décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil national de la statistique (CNS) et du Comité technique des programmes statistiques (CTPS). Ces deux structures sont chargées « de coordonner les activités de production et de diffusion des données statistiques des services et organismes relevant du système statistique national ». La première « approuve annuellement le programme national d'activités statistiques, en veillant à ce que les services et les organismes concernés disposent des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à leur réalisation ». Elle est présidée par le Premier Ministre et regroupe tous les ministres ainsi que des représentants des utilisateurs de statistiques. Elle se réunit une fois par an. Son « secrétariat exécutif » est assuré par le Ministre en charge de la statistique. Quant au CTPS, il est chargé de préparer les dossiers à soumettre à l'examen du CNS, de veiller à l'exécution de ses décisions et de mettre en place les outils techniques de la normalisation et de la diffusion des statistiques publiques. Le Comité technique regroupe l'ANDS et les services et organismes relevant du SSN. Il se réunit deux fois par an.

Les relations entre les services producteurs de statistiques publiques ne sont pas formalisées et les normes techniques ne sont pas uniformément appliquées d'où le caractère non intégré du système statistique national.

- *l'insuffisance de la coordination statistique*

Le Comité de coordination des statistiques et le COCOES qui existe toujours sur le papier ne se réunissent pratiquement pas. Le noyau central du système statistique national que constitue la DPS ( qui va devenir prochainement une agence nationale) devrait être renforcé en termes de ressources humaines et de moyens matériels et financiers pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer au mieux le secrétariat technique du Conseil national de la statistique et du Comité technique des programmes statistiques. On constate également une faiblesse de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques malgré les progrès notés au cours des dernières années. Avec la promulgation des projets des textes adoptés en avril 2004 par le Conseil des Ministres, le système statistique sénégalais disposera sous peu d'une base légale solide et d'outils de coordination adaptés.

- *l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*

- *l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*

- *l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifié et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

## La gestion stratégique du système statistique national

### **Expérience en matière d'élaboration de stratégies**

#### *Expériences antérieures*

Le Sénégal fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré un véritable Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé. La mise en œuvre du DSRP est une excellente occasion pour l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique publique au Sénégal.

#### *Situation actuelle et perspectives*

Depuis l'adoption du DSRP, le gouvernement du Sénégal a élaboré un « Programme national de bonne gouvernance (PNBG) » qui inclut un important volet statistique. Ce programme est soutenu financièrement par la Commission européenne. La composante statistique vise à accompagner la transformation de l'actuelle Direction de la prévision et de la statistique en une « Agence nationale de la statistique et de la démographie » et à contribuer à la mise en



place de la réforme du cadre institutionnel en cours. Pour sa part, la Banque africaine de développement (BAD) finance un programme d'appui au système d'information pour le suivi de la pauvreté avec un volet destiné au renforcement des capacités de la DPS. Enfin, la Banque mondiale finance un projet d'appui à la DPS dans le cadre du Trust Fund. Ce projet prévoit l'élaboration d'un Schéma directeur statistique et informatique pour la DPS. A la fin de l'année 2003, une « Ebauche du schéma directeur pour le développement de la statistique au Sénégal » a été commandée à un consultant national qui a remis en février 2004 un rapport préliminaire.

### *Soutiens attendus de PARIS21*

Comme on vient de le voir, l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique a commencé en 2003 avec une étape préliminaire consistant à préparer une « Ebauche du Schéma directeur ». Les travaux d'élaboration du Schéma directeur proprement dit devraient démarrer au cours du deuxième semestre de 2004. A priori les financements nécessaires sont déjà disponibles. Il existe également des personnes-ressources locales qualifiées. Toutefois une expertise extérieure serait souhaitable pour participer aux différentes étapes du processus d'élaboration. L'idée d'un projet régional dans le domaine des stratégies nationales de développement statistique qui serait monté par PARIS21 avec d'autres partenaires comme AFRISTAT a été accueillie favorablement par les responsables de la Direction de la Prévision et de la statistique qui souhaitent toutefois que leur projet de Schéma directeur ne soit pas retardé.

## ***FICHE D'INFORMATION***

### **TOGO**

#### **Le système statistique national**

##### **Cadre institutionnel**

##### ***Nature et composition du système***

Le système statistique national (SSN) du Togo est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles et qui s'est constitué progressivement, à partir d'un noyau central, l'actuelle Direction générale de la statistique et des comptes nationaux (DGSCN). La DGSCN a été créée, en remplacement de la Direction de la statistique, par le décret n° 2001-149/ PR du 9 juillet 2001 portant attribution et organisation du Ministère du plan, de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de l'urbanisme. Elle est l'un des cinq services centraux de ce ministère. Elle dispose de trois directions régionales.

La DGSCN a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Elle est chargée de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, elle est chargée d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la DGSCN comptait un effectif de 99 agents dont 2 contractuels à durée déterminée, 4 contractuels à durée indéterminée et 93 titulaires. On comptait dans l'effectif global, 3 Ingénieurs statisticiens économistes, 3 Ingénieurs des travaux statistiques, 4

démographes, 1 informaticien, 6 autres cadres A et 82 autres salariés. En 2002, 2 agents ont pris leur retraite et deux jeunes statisticiens ont rejoint la DGSCN.

Pour l'année 2002, le budget de fonctionnement exécuté était de 121,2 millions de F CFA dont 113,5 de charges de personnel. Pour 2003, les prévisions budgétaires étaient de 114,4 millions de F CFA. Aux ressources du budget de fonctionnement s'ajoutent les financements destinés à des projets spécifiques.

Outre la DGSCN, le système statistique national du Togo comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leur compétence. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants : éducation, santé, agriculture. Ils comptent en général très peu de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers très limités. Le Service de la recherche et de la statistique de la Direction nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), organisme public multinational regroupant sept autres pays, élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du Ministère des finances.

### ***Textes législatifs et réglementaires***

Il n'existe pas de loi statistique propre au Togo. On peut supposer que les normes de la loi statistique française de 1951 ont servi de repère pour la gestion des activités du système statistique national.

### ***Coordination des activités statistiques***

Il n'existe pas de structure formelle de coordination des activités statistiques au Togo.

### ***Association nationale de statisticiens***

Il existe une association nationale dénommée « xxx ». xxx est une organisation non gouvernementale. Elle a été créée en xxx.

### ***Participation à des instances à vocation essentiellement statistique***

A l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Togo est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons : l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ((AFRISTAT). AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996. Il a une double mission : promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18



Etats membres. La DGSCN participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente le Togo au sein de son Comité de direction.

### ***Participation à des programmes plurinationaux***

A l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Togo est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales .

La DGSCN participe aux activités statistiques des organisations dont est membre le Togo et aux programmes mis en place par celles-ci. C'est ainsi que de 1997 à 2003, la DGSCN a pris une part active dans le Programme d'appui régional statistique à la surveillance multilatérale de l'UEMOA (PARSTAT). Financé par la Commission européenne, ce programme vise à améliorer et à harmoniser les statistiques nécessaires à la surveillance multilatérale des politiques économiques dans les domaines suivants : les prix à la consommation, les comptes nationaux, le secteur informel et l'emploi en milieu urbain ainsi que la conjoncture économique.

Au niveau d'AFRISTAT, la DGSCN a participé à toutes les activités menées depuis 1996 aux niveaux sous-régional et régional . Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les instituts nationaux de statistique.

Par ailleurs , le Togo participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT ( le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours va démarrer au milieu de l'année 2004 .

La DGSCN participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI) dans le groupe des « pays intermédiaires ? » , au programme ECOSTAT d'appui à la CEDEAO financé par l'Union européenne (prix, comptes nationaux, commerce extérieur) et au tout nouveau programme de la Division de statistique des Nations unies intitulé « Renforcement des capacités statistiques en appui aux objectifs de développement du millénaire dans la région de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ».

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), le Togo y a adhéré ? en 2001 ? et ses métadonnées ont été incluses dans le « Dissemination Standards Bulletin Board » du Fonds monétaire international (FMI) en xxx ?.

### ***Rapports d'activités***

La DGSCN rédige des rapports d'activités annuels. Le dernier en date remonte à xxx et porte sur l'année xxx.

### **Production statistique**

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondage sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. Par ailleurs, l'interruption depuis une dizaine d'années de l'aide de plusieurs bailleurs de fonds pour des raisons politiques a eu des conséquences néfastes sur les performances du SSN. L'insuffisance, voire l'absence de la coordination statistique se traduit, dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre.

### **Evaluation du système statistique national**

Malgré l'accent mis sur la lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne, le Togo ne s'est pas encore doté d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Le système statistique national togolais ne bénéficie pas encore de la priorité et de la dynamique de développement que peut générer l'adoption d'un tel cadre de référence.

Le SSN reste encore caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

*- l'absence d'une législation statistique*

Comme on l'a vu plus haut il n'existe pas de loi statistique au Togo depuis l'indépendance du pays en 1960.

*- l'insuffisance de la coordination statistique*

Il n'existe aucune structure formelle de coordination du système statistique national. Le noyau central du système statistique national que constitue la DGSCN devrait être renforcé en termes de ressources humaines et de moyens matériels et financiers pour lui permettre de prendre et de mener à bien les initiatives nécessaires pour doter le pays d'un cadre institutionnel adapté qui permette le développement coordonné et maîtrisé des activités statistiques.



- *l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*
- *l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*
- *l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifié et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

## La gestion stratégique du système statistique national

### **Expérience en matière d'élaboration de stratégies**

#### *Expériences antérieures*

Le Togo fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré un véritable Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé. Pourtant la nécessité d'inscrire le développement de la statistique dans le cadre des politiques et programmes nationaux de développement est maintenant bien reconnue.

#### *Situation actuelle et perspectives*

Le Togo traverse depuis plus de dix ans une situation économique difficile aggravée par l'arrêt, pour des raisons politiques, des financements des bailleurs de fonds. Il faut espérer que les discussions en cours avec l'Union européenne déboucheront à court terme sur la reprise de l'aide extérieure, ce qui pourrait créer de nouvelles perspectives pour la relance et le développement des activités statistiques.

#### *Soutiens attendus de PARIS21*

Malgré la conjoncture difficile, la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale a entrepris des démarches en vue de préparer un Schéma directeur de la statistique, le premier du Togo. Les contacts pris avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique pour une mission d'identification à Lomé du Conseiller régional en organisation statistique n'ont pas encore abouti. Les discussions avec la DGSCN ont fait ressortir le souhait d'un appui ultérieur de PARIS21 en terme de recherche de financement et d'expertise technique pour l'élaboration du futur Schéma directeur. Enfin, la DGSCN est prête à participer aux côtés d'autres pays d'Afrique de l'Ouest à un éventuel projet sous régional dans ce domaine, à l'initiative de PARIS21.



## **Annexe 2 : Termes de référence de l'étude**

**Paris Avril 2004**

**Stratégie Nationale pour le Développement de la Statistique SNDS**

**ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ.**

**Pays francophones d'Afrique de l'Ouest.**

### **Rappels**

Pour la période 2004-2006, PARIS21 s'est assigné pour objectif de contribuer à ce qu'en 2006 tous les



pays en développement aient adopté une Stratégie Nationale de Développement de la Statistiques visant, entre autre, à les rendre durablement capables de produire les informations statistiques nécessaires au calcul des indicateurs des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Pour ce faire, il est indispensable pour PARIS21 d'apprécier préalablement, pays par pays, et par groupe de pays, l'opportunité et la nature de la contribution que chaque pays souhaite voir PARIS21 lui à apporter en vue d'atteindre cet objectif.

Cette contribution portera essentiellement sur la problématique générale de l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique et pourrait prendre la forme de plaidoyers auprès des autorités nationales, régionales et internationales, de la tenue d'ateliers organisés pour accompagner dans leur démarche des groupes de pays volontaires, d'une assistance documentaire aux équipes nationales, de stages de formation à l'intention des intervenants directs dans l'élaboration d'une stratégie nationale, etc.

## Objectifs de cette étude d'opportunité

Cette étude a pour objectifs spécifiques :

1. une description des initiatives nationales en cours ou prévues dans les pays de la zone en matière de programmation stratégique,
2. une appréciation globale de la maîtrise de la gestion stratégique du système statistique national (SSN) de chacun des pays de la zone
3. l'identification des contributions que le secrétariat de PARIS21 pourrait apporter pour répondre aux souhaits des pays dans le domaine de la gestion stratégique et de l'élaboration d'une SNDS.

## Méthode retenue

Il est fait appel aux services d'un consultant qui travaillera principalement à partir de la documentation existante pour les pays de la zone, mise à disposition par PARIS21 ou par AFRISTAT et qui contactera les responsables des instituts de statistiques par téléphone pour recueillir des compléments ainsi que leurs opinions et leurs intentions. Des déplacements dans certains pays peuvent toutefois s'avérer nécessaires en complément d'une visite au siège d'Afristat à Bamako (Mali) pour exploiter l'information disponible. La Direction générale Afristat a déjà été approchée et a donné son accord de principe.

La documentation ci-après est fournie au consultant pour lui permettre de structurer sa démarche de recueil d'information. (*documentation non reproduite ici*). A sa demande, le secrétariat de PARIS21 lui communiquera les documents utiles auquel il a lui-même accès.

Le rapport du consultant comportera une fiche d'information par pays divisée en 3 parties :

1. Le Système Statistique National
2. La gestion stratégique du SSN et la position en regard de l'élaboration d'une SNDS
3. Une appréciation globale portant sur l'opportunité et les modalités de soutiens que pourrait apporter le secrétariat de PARIS21 en vue d'atteindre l'objectif d'une SNDS adoptée en 2006.

Il comportera de plus des recommandations portant sur les possibilités d'un accompagnement de plusieurs pays en collaboration avec Afristat et les partenaires apportant déjà des appuis aux pays de la région et dans le respect des engagements déjà souscrits par les pays (SGDD, PROSMIC, PCI, PARSTAT, etc.).



Pour compléter son information, le consultant pourra prendre contact, sans exclusive, avec les partenaires des pays en se recommandant de PARIS21. Il pourra partager les informations recueillies lorsque celles-ci ne présentent pas de caractère confidentiel ; dans ce domaine une attention particulière devra être apportée aux opinions qui auront été exprimées en toute confiance lors des entretiens téléphoniques ; une bonne pratique serait de prendre des assurances auprès de l'interlocuteur.

### **Annexe 3 : Principaux documents consultés**

- PARIS21 et la stratégie nationale de développement de la statistique, note conceptuelle (document de travail interne), sans date.
- Programme statistique minimum commun, PROSMIC, série Etudes n°6, AFRISTAT, avril 2002 (publication en français et en anglais).
- Recueil des textes de base régissant l'activité statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT, AFRISTAT, mai 2001 (document disponible sur support informatique ).

- Analyse institutionnelle de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) de la République du Bénin : rapport soumis à l'UNFPA par AFRISTAT et établi par Xavier Charoy (consultant indépendant et Pierre Beziz (expert d'AFRISTAT), 15 mars 2003.
- Schéma directeur de la statistique du Burkina Faso, Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), août 2003.

Déclaration de politique statistique, Ministère de l'économie, des finances et du plan, Burkina Faso , document sans date .

- La stratégie nationale en matière d'information statistique, Ministère de l'économie, des finances et du plan, Burkina Faso
- Présentation du Système statistique national, Conseil national de la statistique, Cap-Vert, juin 2002.
- Schéma directeur de la statistique 1996-2000, Comité national de la statistique et de la normalisation comptable, Côte d'Ivoire : plusieurs publications entre 1996 et 1997.
- Le Schéma directeur de la statistique 2001-2005 (projet), Comité national de la statistique et de la normalisation comptable, Côte d'Ivoire, janvier-février 2004.
- Elaboration d'un Schéma directeur de la statistique : l'expérience de la Côte d'Ivoire, par Gérard Chenais, STATECO, INSEE, n° 87-88, décembre 1997.
- Présentation de la Direction nationale de la statistique, Direction nationale de la statistique, Guinée, juin 2001.
- Schéma directeur de la statistique, PNUD, PRECAGED, DNSI, Mali, mai 2001.
- Rapport de synthèse de l'atelier national de validation du projet de Schéma directeur de développement du système statistique national, Mali, avril 2002.
- Schéma directeur de la statistique publique, Comité interministériel de la statistique, Mauritanie, ONS, édition 2001.
- Schéma directeur de la statistique 2000-2005, Rapport d'évaluation à mi-parcours, rédigé par Martin Balepa, Office national de la statistique, janvier 2004



- Ebauche du Schéma directeur pour le développement de la statistique au Sénégal, Rapport préliminaire, rédigé par Amadou Talla Guèye, consultant, février 2004.
- Programme national de bonne gouvernance, étude de faisabilité du volet d'appui au système statistique national, Sénégal, août 2003.

Le consultant a également exploité des tableaux provisoires de l'enquête sur les INS en 2002 effectuée par AFRISTAT en 2003.